



Le gisement de stèles funéraires et autels antiques de l'anse Saint-Gervais (Fos-sur-Mer) : étude documentaire, archéologique et épigraphique

Frédéric Marty, Cyril Courrier, Souen Fontaine

► To cite this version:

Frédéric Marty, Cyril Courrier, Souen Fontaine. Le gisement de stèles funéraires et autels antiques de l'anse Saint-Gervais (Fos-sur-Mer) : étude documentaire, archéologique et épigraphique. *Revue archéologique de Narbonnaise*, 2019, 52, pp.55-83. hal-02089942

HAL Id: hal-02089942

<https://hal.science/hal-02089942>

Submitted on 13 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le gisement de stèles funéraires et autels antiques de l'anse Saint-Gervais (Fos-sur-Mer): étude documentaire, archéologique et épigraphique

– Frédéric MARTY
– Cyril COURRIER
– Souen FONTAINE

avec la collaboration de

– Philippe BROMBLET
– Adrien DOMZALSKI
– Mourad EL AMOURI

► Résumé :

Des recherches archéologiques aériennes et sous-marines, menées à partir de 1975, ont permis de repérer une concentration de stèles funéraires et d'autels antiques par 4 à 5 m de profondeur au centre de l'anse Saint-Gervais, à Fos-sur-Mer. Vingt monuments ont été remontés entre 1975 et 1977, puis un dernier en 1994. Parmi eux, cinq stèles inscrites jettent un éclairage nouveau, quoique furtif, sur la population cosmopolite qui fréquenta le port antique au moment de sa pleine activité. L'étude des éléments lapidaires, couplée à celle des archives de fouilles, ainsi qu'une reprise des recherches de terrain à travers deux campagnes de prospection acoustique suivies de deux journées de prospection à vue, permettent de proposer une première synthèse des connaissances sur ce gisement dont la nature exacte reste encore incertaine : nécropole submergée ou blocs de réemploi ?

► Mots-clés :

Narbonnaise, Arles, Fos-sur-Mer, Saint-Gervais, nécropole, stèle, autel, port, population, épitaphes, alun, laine, commerce, esclaves, Teretina, haut Empire, pétrographie.

► Abstract :

Aerial and underwater archaeological research, carried out since 1975, has made it possible to identify a concentration of roman funerary stelae and altars at the depth of 4 to 5 m in the center of the cove of Saint-Gervais, in Fos-sur-Mer. Twenty monuments were brought to the surface between 1975 and 1977, and a final monument in 1994. Among them, five inscribed stelae shed a new, albeit restricted, light on the cosmopolitan population that frequented the Roman port at the time of its full activity. The study of lapidary elements, coupled with that of the excavations archives, as well as a resumption of field research through two acoustic prospecting campaigns followed by two days of visual prospecting, make it possible to propose a first synthesis of knowledge on this deposit whose exact nature remains still uncertain : submerged necropolis or reused blocks ?

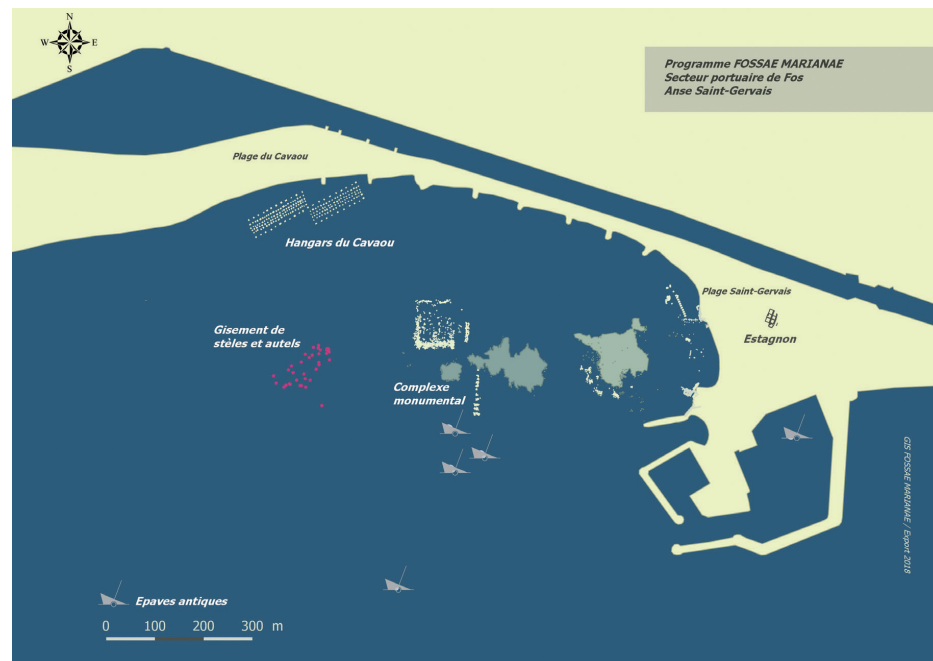
► Keywords :

Gallia Narbonensis, Arles, Fos-sur-Mer, Saint-Gervais, necropolis, stela, altar, port, population, epitaphs, alum, wool, trade, slaves, Teretina, Early Imperial, petrography.

Le gisement de mobilier lapidaire découvert par 4 à 5 m de profondeur dans l'anse Saint-Gervais, constitué notamment de stèles et d'autels, est dénommé depuis les années 1970 nécropole de Saint-Gervais. Situé à environ 700 m à l'ouest de la pointe rocheuse du même nom, sur la commune de Fos-sur-Mer, il est distant du rivage actuel, au nord, d'environ 380 m. Il borde ainsi le côté ouest du vaste complexe archéologique de l'anse Saint-Gervais (fig. 1) que l'on attribue au port des *Fossae Mariana* dont le fonctionnement est actuellement daté d'une période allant des environs de 20 av. J.-C. jusque vers 230 (voir plus avant dans ce dossier). Depuis sa découverte en 1975, le site a fait l'objet de plusieurs courtes campagnes d'investigations entre 1975 et 1977, puis en 1994.

Les vestiges, essentiellement si ce n'est exclusivement funéraires, remontés des eaux, au cours de ces différentes campagnes, constituent un corpus de 21 stèles et autels très majoritairement inédits. Cinq de ces stèles pourvues d'une inscription, de nature funéraire¹, furent découvertes et remontées à la surface lors des campagnes de 1975 (n° 1-3 et 6) et 1976 (n° 9). Si elles firent immédiatement l'objet de relevés et d'un premier examen de la part de B. Liou, ceux-ci sont demeurés inédits, dans des carnets aujourd'hui conservés au Drassm (Liou 1975) et dans le « fonds Gascou », au Centre Camille Jullian. Ils furent certes repris dans des mémoires de maîtrise dirigés par le même B. Liou (Ganet, non daté ; Thiers, non daté), puis dans la *Carte archéologique de Fos-sur-Mer* (Coye, Lagrue 1988). Ils firent également l'objet de brèves mentions dans diverses publications (Monguilan 1977 ; Monguilan *et al.* 1977 ; Liou 1987 ; Gateau 1996, 63*, 2, p. 185). Toutefois, l'analyse demeura très largement préliminaire et les stèles inscrites finalement inédites, justifiant ainsi une reprise sur nouveaux frais de ce dossier et une publication en bonne et due forme des épitaphes.

Figure 1
Carte du complexe
archéologique de l'anse Saint-
Gervais (SIG Fossae Marianae,
export 2018, DAO S. Fontaine).



L'attribution de ce gisement de stèles et d'autels funéraires à une nécropole submergée doit être discutée à cause du manque d'explications probantes à un certain nombre de faits tels que sa localisation au centre de l'anse Saint-Gervais par 4 à 5 m de profondeur, le caractère éparpillé des éléments funéraires et l'absence avérée de sépulture en place. Dans le cadre du programme de recherche *Fossae Marianae*, la reprise du dossier archéologique de ce site a consisté, outre l'étude des éléments lapidaires remontés dans les années 1970, à dresser un état des lieux de la documentation disponible pour faire le point sur les différentes hypothèses quant à la nature de ce gisement particulier, avant d'envisager un retour sur le terrain².

1. LES RECHERCHES ANCIENNES

L'histoire des recherches de terrain sur le gisement de stèles et autels antiques s'appuie sur la déclaration de site, les archives documentaires conservées au Drassm, sur quatre rapports d'opération concernant les campagnes de 1975-1976 (Liou 1976), de 1977 (Liou 1978) et de 1994 (Gassend, Maillet 1994a et 1994b) ainsi que sur trois articles faisant le point sur les recherches aériennes et sous-marines menées dans le golfe de Fos, principalement dans les années 1960 et 1970 (Monguilan 1977; Monguilan *et al.* 1977; Liou 1987).

En 1965, à l'occasion d'observations aériennes réalisées par hélicoptère, L. Monguilan met en évidence plusieurs taches sombres au fond de l'anse Saint-Gervais qui font l'objet de vérifications en plongée sous-marine. La zone concernée par le gisement qui nous intéresse ici ne livre alors qu'une ancre en fer concrétionnée et des fragments d'amphores. Une nouvelle photographie aérienne, prise en 1974, rend compte de modifications des fonds marins. En particulier, la vaste tache sombre, repérée neuf ans plus tôt, s'est estompée et a changé de forme. Une nouvelle plongée par 4 à 5 m de profondeur permet de constater que la zone a subi un affouillement, révélant l'existence sur place de plusieurs autels, stèles et sarcophages antiques. L. Monguilan déclare officiellement ce site archéologique à l'administration des Affaires Maritimes le 20/06/1975 et le décrit ainsi : «gisement éparpillé sur une centaine de mètres de stèles funéraires en pierre et d'autels d'origine probablement romaine».

1.1. Les campagnes des années 1975-1977

Entre septembre et novembre 1975, une équipe de la DRASM conduite par B. Liou³, avec le concours de l'inventeur, met en œuvre une courte opération sous-marine qui permet d'effectuer un repérage du site et de remonter à la surface 16 stèles ou autels, complets ou fragmentaires (fig. 2), une «auge» et l'ancre en fer

découverte en 1965. Ces éléments sont positionnés à l'aide d'un cercle hydrographique avec une fiabilité approximative, selon B. Liou. Afin de vérifier l'exactitude de l'existence d'une nécropole en place, des sondages sont réalisés autour des stèles prélevées et d'une dalle ayant pu constituer un couvercle de sarcophage. Tous les sondages se révèlent négatifs. Un dernier sondage de 1,20 m de profondeur, pratiqué dans un secteur vierge à l'est, atteint le substrat de poudingue et l'entame profondément afin d'observer la stratigraphie géologique.

Une seconde campagne est programmée en mai-juin 1976⁴. Elle permet de repérer cinq stèles supplémentaires, de les positionner par visée de terre au tachéomètre (points topographiques 76/5 à 76/9) et d'en prélever une. D'après les fouilleurs, les stèles et autels, presque tous complets, reposent couchés sur le fond (fig. 3). Ils sont partiellement recouverts d'une couche de vase de quelques dizaines de centimètres.

Une troisième opération est menée en novembre 1977 durant sept jours, complétée par des travaux de topographie à terre durant deux jours⁵. Elle consiste, avant tout, à effectuer une prospection minutieuse suivie d'un relevé systématique des objets significatifs, replacés sur un quadrillage orienté selon le carroyage Lambert III et couvrant toute l'anse Saint-Gervais. Cinq carrés de 50 m de côté (P12, P13, Q12, Q13 et Q14 : fig. 23) ont été prospectés, soit une superficie de 12 500 m² au sein de laquelle ont été positionnés trente-cinq éléments lapidaires et une ancre en fer. Outre l'obtention d'un plan de répartition des vestiges, la campagne a été l'occasion de remonter deux stèles et un fragment mouluré d'autel. Un sondage profond réalisé sous une dalle ayant pu recouvrir un sarcophage s'est révélé négatif comme les précédents.

1.2. La campagne de 1994

L'équipe dirigée par J.-M. Gassend (IRAA) conduit en 1994 une campagne visant à repérer l'étendue du site, à procéder à des sondages sous les éléments funéraires en place, à rechercher le lien stratigraphique entre le gisement de stèles et les hangars du Cavaou situés à environ 300 m au nord de l'anse et à étendre les sondages stratigraphiques en direction du port de plaisance actuel, notamment dans le secteur des épaves antiques de Saint-Gervais (Gassend, Maillet 1994a ; 1994b). Au terme de la campagne, deux stèles (fig. 4), un élément de couvercle de sarcophage et les fragments de cinq à six sarcophages différents⁶ ont été repérés, dix sondages stratigraphiques ont été réalisés et neuf carottes sédimentaires ont été prélevées. Les sondages s'avèrent négatifs en termes de vestiges funéraires, mais permettent de confirmer les observations des premiers sondages des années 1970



Figure 2
Remontée de l'autel à focus 75/18 à bord de l'Archéonaute, en 1975 (cl. Ministère de la Culture/Drassm).

et restituent la présence de poudingue rapidement accessible depuis le niveau de surface et parfois surmonté d'un niveau de galets. Ils signalent également la présence d'une « laitance ayant l'aspect d'un mortier de chaux » reposant sur le poudingue. La configuration du sous-sol entre les hangars du Cavaou et le secteur de la nécropole amène les auteurs à envisager que le cordon littoral sur lequel est installée la nécropole, comparable à celui entrevu sous les hangars du Cavaou mais séparé par une lagune (Gassend, Maillet 1993a ; 1993b ; 2004), a été décapé jusqu'au poudingue, ne laissant que les éléments lapidaires en



Figure 3
Dégagement de la stèle à fronton triangulaire 76/5, en 1976 (cl. Ministère de la Culture/Drassm).



Figure 4
Vue d'une stèle posée sur le fond marin en 1994 (cl. Ministère de la Culture/Drassm).

Figure 5
Restitution de l'hypothèse de submersion du gisement dit de la nécropole par J.-M. Gassend (d'après Gassend, Mailliet 2004, fig. 9).

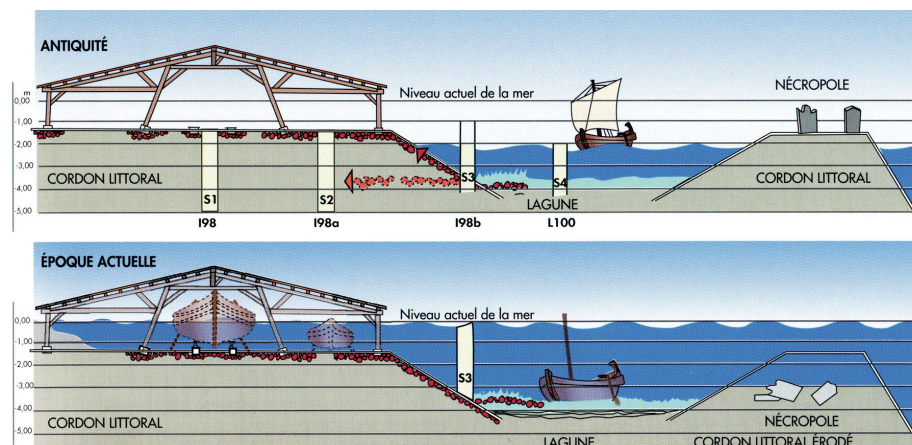


Figure 6
Autel ou socle de statue 8894, au moment de sa découverte en 1994 (cl. B. Mailliet; Ministère de la Culture/Drassm).

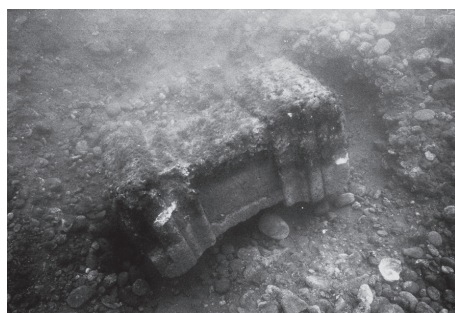
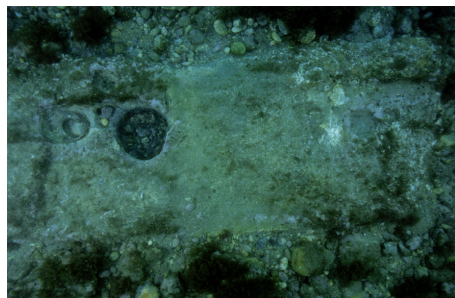


Figure 7
Seuil découvert à proximité de l'autel 8894 en 1994 (cl. B. Mailliet; Ministère de la Culture/Drassm).



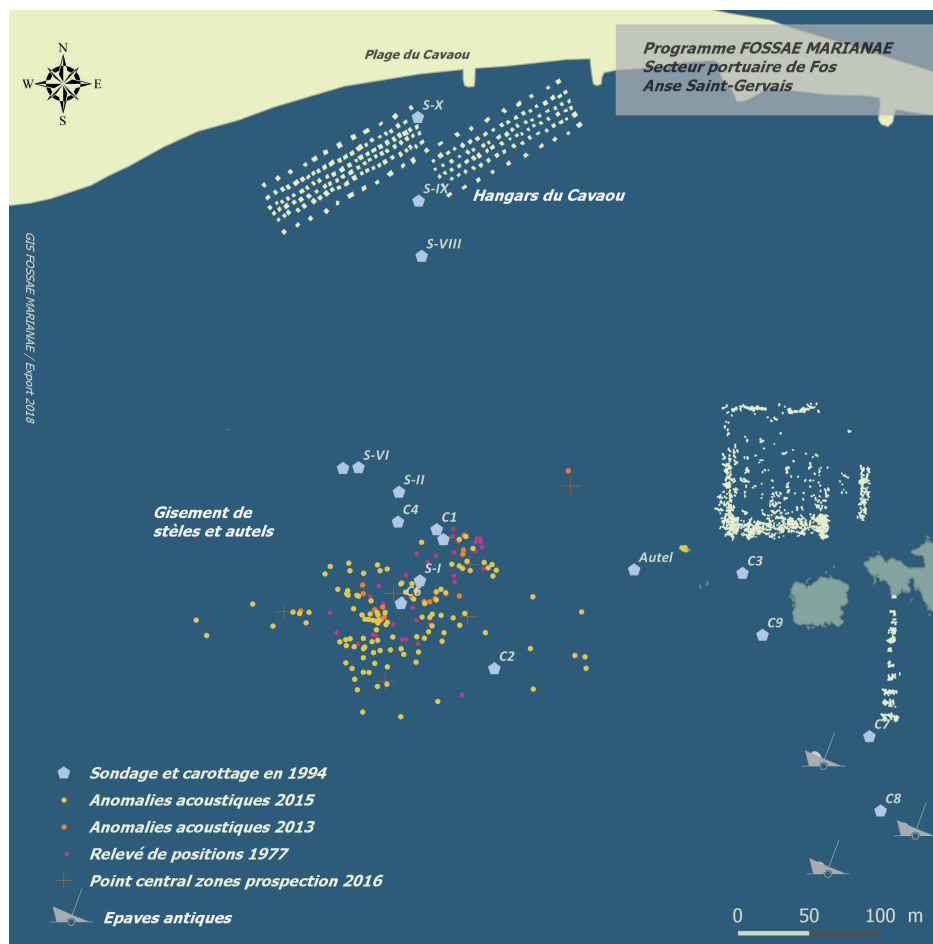
surface du gisement (fig. 5). Les prospections, le sondage et les carottages⁷ conduits au sud-est du gisement de stèles, en direction du large et des épaves antiques, montrent que le substrat de poudingue, témoin d'un ancien cordon littoral, s'enfonce puis disparaît ou n'est plus accessible au-delà de sa bordure orientale (carré Q16). Ces observations amènent les auteurs à envisager la présence d'un bras de mer alimentant la lagune située en arrière de la «nécropole». Dans ce secteur Q16, est néanmoins découvert un autel assorti d'un socle (fig. 6 et position sur la fig. 8), à environ 147 m à l'est de la concentration de monuments des

carrés Q12-Q13. Le sondage effectué sous l'autel, près duquel a aussi été trouvé un seuil (fig. 7), n'a révélé aucun vestige funéraire. Sans être parfaitement en place, l'autel semble, selon les auteurs, ne pas avoir été déplacé sur une grande distance puisqu'un bloc de pierre qui pourrait en constituer le socle a été découvert à proximité. L'autel, ramené près de la plage à l'issue de l'opération, puis sorti de la mer en 2005, est conservé au musée d'Istres.

Si les données géologiques acquises au cours des différentes campagnes n'ont pas toutes été exploitées de manière exhaustive, les différentes études géomorphologiques qui ont porté sur les problématiques particulières du secteur ont mis en lumière que le gisement de stèles repose sur le substrat pléistocène ou au sommet d'un cordon littoral, composé de galets ou de poudingue, mis en place avant 5200/4900 av. J.-C. (Vella, Bourcier 1998, 146; Vella 1999, 27).

2. REPRISE DES DONNÉES TOPOGRAPHIQUES ANCIENNES ET PROSPECTIONS RÉCENTES

Dans le cadre du programme de recherche en cours, les investigations sur le site dit de la nécropole se sont concentrées sur la reprise des données topographiques anciennes et leur confrontation aux résultats des prospections acoustiques et visuelles récentes. Les opérations menées entre 1975 et 1977 ont donné lieu à un relevé topographique précis qui donne, carré par carré, la position des éléments vus et prélevés sur le site. L'enregistrement des données de la campagne de 1994 utilise le système topographique établi par A. Carrier en 1976. Le dépouillement des archives topographiques des campagnes des années 1970 et le géo-référencement⁸ ou le report des données non-géoréférencables dans le SIG du programme *Fossae Mariana* a permis de confronter le positionnement



des quarante-deux éléments enregistrés dans les années 1970 aux cent quarante anomalies révélées par les prospections acoustiques réalisées en 2013 et 2015. Le résultat montre une nette concentration dans un secteur oblong, d'axe nord-est/sud-ouest, qui s'étend sur plus de deux hectares (fig. 8). Outre l'homogénéisation des données géographiques pour une exploitation dans un système commun, le géoréférencement a eu également pour objectif de préparer le retour sur le terrain en facilitant le choix de points de vérification et l'élaboration d'un plan de prospection. Cette prospection à vue, menée durant deux journées lors de la campagne de 2016, n'avait pour ambition qu'une vérification rapide de la validité des références topographiques et de la configuration du gisement pour mieux évaluer les perspectives de reprise des opérations de terrain. La méthode a consisté, à partir d'un découpage de l'emprise du gisement en dix zones, matérialisées sur le terrain

par des bouées numérotées de 1 à 10, à effectuer des prospections circulaires sur six d'entre elles. À l'exception de la zone 4, située à une centaine de mètres au nord-est du gisement, qui s'est révélée être une concentration de débris d'époque contemporaine sans intérêt archéologique, les zones 1 à 2 et 7 à 9 ont toutes livré des blocs taillés et des moellons de 10 à 80 cm de côté, fragmentaires ou enfoncés dans le sédiment. Certains présentent des traces de taille évidentes, mais aucun n'a pu être identifié de façon certaine comme étant un élément funéraire (stèle ou autel). L'état d'ensablement du secteur, la faune et la flore marine qui recouvrent le mobilier lapidaire, de même qu'une visibilité très faible, ont peut-être limité la reconnaissance d'éventuels monuments funéraires. Cette absence reste néanmoins notable et l'on peut se demander si les identifications enregistrées dans les années 1970 n'ont pas été sensiblement surévaluées ou si les principaux éléments funéraires

n'ont pas été prélevés lors de ces campagnes⁹. Quoi qu'il en soit, la configuration du site fait parfaitement écho aux observations consignées dans les archives anciennes, ce qui permet de valider la relocalisation du gisement.

3. LES MONUMENTS REMONTÉS DES EAUX

L'ensemble des éléments lapidaires remontés du gisement sous-marin lors des campagnes de 1975-77 et 1994, conservé au musée d'Istres, fait ici l'objet d'une présentation détaillée (cf. annexe). Le corpus se répartit de manière équilibrée entre stèles (11 ex.) et autels, base ou socle (10 ex.). Leur état de conservation est médiocre du fait d'un long séjour en mer qui a favorisé une érosion de surface par les lithophages et un recouvrement partiel par les concrétions. Quelques éclats de pierre ou cassures affectent certaines pièces mais, d'une manière générale, leur morphologie est bien reconnaissable. Après la constitution à l'œil nu de groupes de roches, sept monuments ont fait l'objet d'une étude pétrographique en lame mince¹⁰ visant à caractériser le matériau et à proposer une origine géologique (cf. *infra*).

On peut classer ces monuments en sept groupes typologiques : stèles à sommet cintré (3 ex.) ; stèle à fronton triangulaire et acrotères (7 ex.) ; stèle à niche (1 ex.) ; autel orné d'un ovoïde (4 ex.) ; autel à *focus* (4 ex.) ; base de statue (1 ex.) ; autel ou socle de statue mortuaire (1 ex.). Le nombre relativement réduit d'individus rend délicate l'interprétation fondée sur les proportions de telle ou telle forme. Néanmoins, on notera qu'un tiers du corpus est constitué de stèles à fronton triangulaire et acrotères. Par ailleurs, parmi les autels, mis à part deux cas uniques, ceux surmontés d'un ovoïde sont en nombre égal à ceux surmontés d'un *focus*. À deux exceptions près, stèles et autels comportent un cadre ou des restes de fixation de plaque en marbre destinés à recevoir une inscription. Sur treize plaques fixées à l'origine, seules deux sont restées en place. L'une semble être anépigraphie tandis que la seconde, trop abîmée par les lithophages et les concrétions, reste illisible. Sur les sept espaces de gravure des stèles, délimités ou non par un cadre, cinq portent une inscription tandis que les deux autres ne présentent aucune trace d'inscription visible. Dans ce dernier cas, l'état dégradé de la surface des stèles ne suffit pas à expliquer cette absence. Il est donc envisageable que certains monuments n'aient jamais été gravés, soit qu'ils aient été utilisés tels quels, soit qu'une inscription peinte ait pris la place de la gravure.

3.1. Stèles à sommet cintré

Trois stèles, toutes inscrites, présentent un sommet cintré (fig. 9, 1-3). Deux d'entre elles sont pourvues d'une face principale lisse. Pour la troisième, en revanche, le champ épigraphique est délimité par un cadre rectangulaire à bordure en relief. Il est surmonté d'un champ épigraphique en demi-cercle à bordure en relief, orné au centre d'une patère à ombilic évoquant le rituel des libations. La première variante, lisse à sommet cintré relativement simple, existe déjà au I^{er} s. av. J.-C. à Rome et en Narbonnaise (Laubry 2009, 136). Le formulaire funéraire permet d'affiner la datation respectivement au début de l'époque flavienne et à la fin du I^{er} s. (voir *infra*). La seconde variante, à cartouche rectangulaire en creux, semble apparaître à l'époque flavienne et reste courante au II^e s., ce que confirme l'analyse épigraphique qui permet de resserrer la datation au milieu du II^e s.

3.2. Stèles à fronton triangulaire et acrotères

Sept stèles partagent comme particularité un fronton triangulaire mouluré flanqué d'acrotères, tout en présentant des détails propres à chacune (fig. 9, 4-10). Certaines sont trapues, d'autres plus élancées. La base de l'une d'elles est amincie, formant un pied destiné à être planté dans le sol, tandis qu'une autre stèle comporte une base épaissie du côté de la face principale. Les plus basses des stèles, en revanche, devaient simplement être posées à la surface du sol ou bien sur un socle étant donné la place prise par le champ épigraphique et l'absence de base clairement taillée. Deux stèles portent chacune une inscription dont l'une se limite à la seule mention *DM*. Il est certain qu'aucun nom n'a jamais été gravé en dessous. Une autre se distingue par les traces de scellement de deux plaques en marbre au lieu d'un support épigraphique unique qui caractérise les autres stèles et autels. À ce sujet, sur la totalité des monuments, douze d'entre eux étaient à l'origine dotés d'au moins une plaque en marbre scellée dans une cavité avec des goujons en fer maintenus par du plomb. Il s'agit sans doute d'une particularité locale dans le sens où ce fait n'a pas été observé dans les cités les plus proches (Antibes, Riez, Digne, Fréjus, Aix, Apt, Die, Vienne...). En revanche, un sarcophage de la première moitié du III^e s. découvert à Arles, issu d'un atelier local, comporte le même type de cavité doté de mortaises dans lesquelles prenaient place les goujons de fixation (Gaggadis-Robin 2005, 184). Cette technique devait permettre de mettre en valeur l'inscription alors que la pierre employée localement pour la confection des monuments, une molasse, est relativement grossière et poreuse.



Figure 9

1-3 : stèles à sommet cintré; 4-10 : stèles à fronton triangulaire et acrotères; 11 : stèle à niche; 12-15 : autels à ovoïde (DAO F. Marty).

En ce qui concerne la symbolique funéraire, on relève sur deux frontons un croissant lunaire sculpté en relief, l'un ouvert, l'autre fermé. Ce motif est abondamment représenté en Gaule, dans la péninsule ibérique et dans la région du Danube entre le I^{er} et le début du III^e s. (Kooy 1981). Le modèle à fronton triangulaire et acrotères, d'une manière générale, est courant le long de la vallée du Rhône et en Narbonnaise à partir de l'époque flavienne et jusqu'à la fin du II^e s. (Lassalle 1965 ; Laubry 2009, 136).

3.3. Stèle à niche

On ne compte qu'une seule stèle à niche dans laquelle prend place un aigle aux ailes déployées, debout sur un globe, tête tournée à droite (fig. 9, 11 et fig. 11). Le monument est assez dégradé et érodé, mais la sculpture en relief est bien reconnaissable et l'on devine un plumage très détaillé. L'exécution générale paraît avoir été très minutieuse, en rapport avec le choix d'un calcaire à grain fin. L'aigle aux ailes déployées, symbole de la puissance impériale, est représenté sur plusieurs autels funéraires de Rome, dans une niche située au-dessus de l'inscription (Altmann 1905, fig. 43, 115, 121 et 122). L'aigle apparaît aussi, par exemple, au sommet d'une enseigne militaire tenue par un *aquilifer* sur un autel de Vérone, signalant ainsi le statut du défunt (Franzoni 1987, pl. 3, 2). À Fos, on ne connaît pas l'identité ni le statut du destinataire, aucune trace d'inscription n'étant visible, mais l'on peut supposer que celui-ci appartient à une famille attachée à l'Empire.

3.4. Autels à ovoïde

Quatre autels sont couronnés d'un ornement en forme de cône ovoïde lisse qui, ailleurs, peut prendre l'apparence d'une pomme de pin, contenant les graines à partir desquelles la vie va germer, ou d'une flamme de la vie, toutes deux symbole d'immortalité et de renaissance (fig. 9, 12-15). Ce cône semble être relativement répandu en Gaule — où l'on a pris l'habitude de l'appeler « ovoïde » — notamment à Lyon où la nécropole de Trion en a fourni une trentaine d'exemplaires surmontant des couvercles de coffres cinéraires, des autels ou des incinérations en pleine terre (Delage 1953 ; Landes *et al.* 2002, 147 ; Darblade-Audoin 2006, pl. 112-116 ; Laubry 2009, 141). À Fos, un gros ovoïde (h : 36 cm) orne le sommet d'un grand autel de 2,11 m de hauteur dont le couronnement comporte des *pulvini*. Sur ce même monument, figure aussi un croissant de lune en relief (*cf. supra*). Ces deux symboles assurent de la fonction funéraire de l'autel dont la plaque devant porter l'épithaphe a disparu. Les trois autres autels, de dimensions plus

modestes, ne possèdent qu'un petit ovoïde suggéré par une protubérance peu élevée (h : 9 et 13 cm, le troisième étant brisé). Mais, il ne fait aucun doute qu'il revêt la même signification. Base et couronnement de ces autels sont moulurés sur les quatre côtés hormis un exemplaire dont seuls les côtés latéraux présentent des moulures. La face principale est entièrement lisse, de bas en haut, et ne comporte pas la cavité rectangulaire destinée à recevoir une plaque de marbre comme c'est le cas sur les autres autels. Le modèle (inachevé?) paraît donc plus simple que les autres. Un autre autel, lui aussi peu élevé, se distingue par un détail spécifique. Sa base est amincie, indiquant le niveau de la partie destinée à être enterrée. Les éléments de datation pour cette série sont peu évidents. Aussi, on retiendra simplement que, dans la vallée du Rhône, l'autel s'impose comme une forme funéraire très courante entre la fin du I^{er} s. et le milieu du III^e s. (Laubry 2009, 137).

3.5. Autels à *focus*

Les quatre autels à *focus* présentent des caractéristiques générales communes : base moulurée ; couronnement mouluré à fronton en pointe d'accolade supportant des *pulvini* et un *focus* dont un est ombiliqué ; une plaque de marbre (une seule subsiste) scellée sur le dé dans une cavité (fig. 10, 16-19). Leurs dimensions sont toutefois variables (h : 90,5 à 160 cm). Le *focus* évoque la fonction cultuelle consistant à brûler des offrandes. Pour autant, aucune trace de rubéfaction n'étant visible, le *focus* devait jouer un rôle plus symbolique que fonctionnel. Tout au plus, y déposait-on quelques objets ou décorations lors de cérémonies de commémoration. La forme générale est courante de la fin du I^{er} s. au milieu du III^e s. Toutefois, l'un des autels est orné d'une *ascia* en relief sur la face latérale gauche du dé, ce qui lui confère une datation postérieure au milieu du II^e s. L'*ascia* est un outil en forme de petite hache à fer plat et recourbé, utilisé principalement pour le travail du bois, mais on l'employait aussi occasionnellement pour la pierre. Il renvoie probablement de façon symbolique à la confection du monument et évoque évidemment la formule *sub ascia dedicare*, parfois abrégée *SAD*. On suppose que cette représentation était censée indiquer de manière explicite la destination du monument dans le but de le protéger. En Gaule, l'*ascia* est particulièrement bien attestée le long de l'axe Rhône-Saône-Moselle-Rhin. La *Carte Archéologique de la Gaule* (Rothé, Heijmans 2008) en recense ainsi une vingtaine à Arles. Ailleurs, quelques ensembles quantitativement moins importants sont repérés en Ligurie, en Vénétie, à Rome et en Dalmatie (Laubry 2009, 149-150).

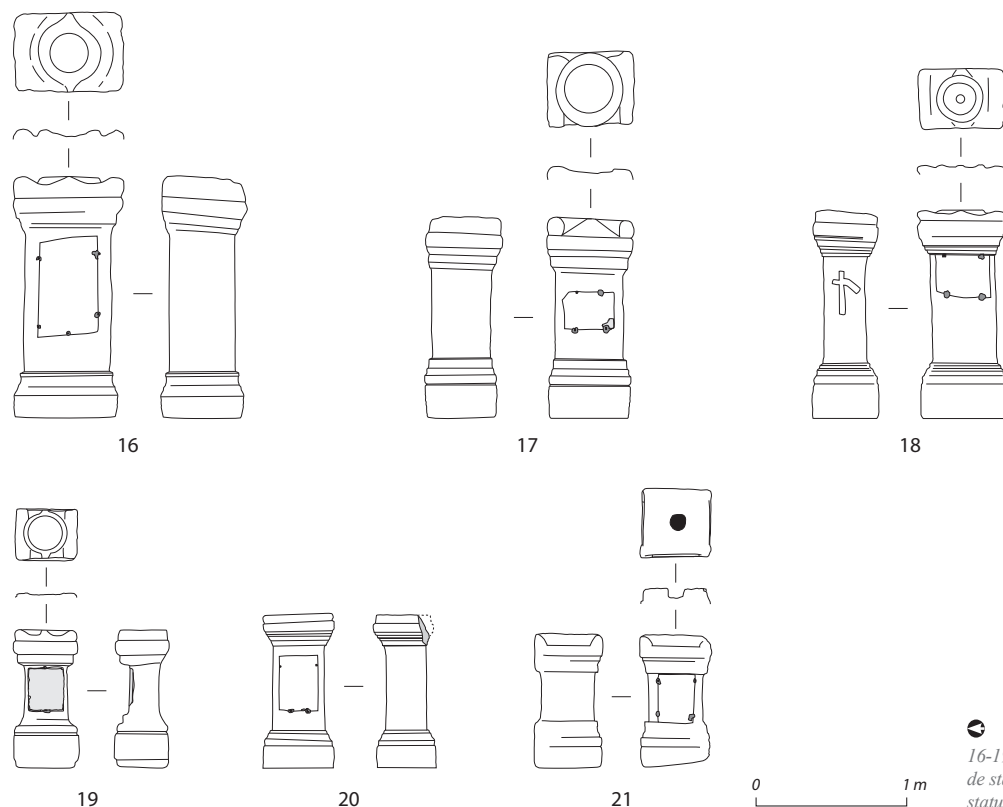


Figure 10
16-19 : autels à focus ; 20 : base de statue ; 21 : autel ou socle de statue (DAO F. Marty).

3.6. Base de statue à sommet plat

Ce qui s'apparente à une base de statue, à sommet plat, possède des caractéristiques proches des autels tel un couronnement mouluré ou les restes d'une fixation de plaque en marbre (fig. 10, 20). Il s'agit donc d'un monument plus simple, comparable aux autels dotés d'un *focus* ou d'un ovoïde.

3.7. Autel ou socle de statue

Le monument découvert en 1994, à près de 150 m à l'est de la concentration principale, a la forme générale d'un autel à couronnement orné d'acrotères d'angle, avec une cavité sur le dé destinée à accueillir une plaque de marbre (fig. 10, 21). Il présente toutefois la particularité d'être pourvu, à son sommet, d'une cavité centrale circulaire, verticale, d'un diamètre de 10 cm et d'une profondeur de 6 cm. Cet élément est soit un *focus* rudimentaire, soit a servi à fixer une statue ou un objet ornemental. La destination du monument, votif ou funéraire, n'est donc pas clairement établie.



Figure 11
Niche décorée d'un aigle (cl. L. Roux ; Centre Camille Jullian).

4. UN CORPUS HOMOGÈNE

Les quelques indices de datation, fournis par les monuments eux-mêmes, autorisent à placer l'ensemble du corpus dans une séquence chronologique allant de la seconde moitié du I^{er} s. à la fin du II^e ou à la première moitié du III^e s. Les matériaux utilisés sont des calcaires fins ou marneux d'origine extra-locale¹¹, probablement jurassiques, ainsi que de la molasse burdigalienne et de la molasse vindobonienne toutes deux largement répandues localement. À une exception près, on note une corrélation entre le type de pierre et la morphologie du monument. Ainsi, les stèles à sommet cintré et la stèle à niche sont façonnées dans du calcaire probablement jurassique d'origine inconnue. La molasse burdigalienne ou vindobonienne blanche n'est utilisée que pour des autels à *focus*, la base et le socle. La moitié des autels à *focus* est aussi produite en molasse vindobonienne rousse. Cette dernière est en revanche la seule employée pour les stèles à fronton triangulaire et acrotères et pour les autels à ovoïde. La stèle à niche ornée d'un aigle, par son style unique sur le site, pourrait être une pièce de provenance extra-régionale. Les stèles à sommet cintré, en calcaire, restent d'origine indéterminée mais n'utilisent pas la pierre locale. La molasse burdigalienne, en revanche, est bien présente à Fos, notamment sur la pointe de Saint-Gervais où ont été repérées des traces de carrière antique (Vella 2002, 105). Non loin de là, les carrières de la Couronne, à Martigues, ont été intensément exploitées de l'époque grecque à nos jours pour fournir une pierre, le plus souvent de couleur rose, amplement diffusée dans la région, notamment pour la confection de mobilier funéraire (Pédini 2013, 180-182). Il est donc fort probable que les autels en molasse burdigalienne ou vindobonienne, de couleur blanche, proviennent du secteur côtier allant de Fos-sur-Mer à Martigues. Enfin, la molasse vindobonienne, de couleur rousse, est largement présente localement sur le chapelet collinaire allant de Fos-sur-Mer à Miramas. Les traces d'extraction de cette roche sont dispersées et souvent mal datées, mis à part une carrière exploitée dès l'Antiquité tardive qui a pu être fouillée au lieu-dit Pichotty, entre les étangs d'Engrenier et de Lavalduc (Paone, Vacca-Goutoulli 2012). Les sources d'approvisionnement locales ou très proches ont donc été clairement privilégiées, ce qui renforce le sentiment d'un corpus homogène étayé par les indices chronologiques.

5. ÉTUDE ÉPIGRAPHIQUE¹²

5.1. Les inscriptions

Monument 1 (fig. 12-13)

Désignation: Épitaphe offerte par Nearchius Amianthus à son épouse Cornelia.

N° photos CCJ: 169138, 169139 et 169140.

Description: Stèle à sommet cintré cassée en deux horizontalement. La base et la face arrière sont laissées brutes de taille. La face principale, plane et sans ornement, est revêtue d'une inscription dépourvue de champ épigraphique et inégalement répartie sur la stèle.

Dimensions totales: h: 185 cm; L: 65 cm; l: 37 cm.

H.d.l. (en cm): L. 1: 7; L. 2: 5; L. 3: 10; L. 4: 8; L. 5: 6,5-7; L. 6: 4,5; L. 7: 5; L. 8-10: 5. Texte en latin de dix lignes.

	DI[---]
	MNIB[.]S [--- ?]
	'NE'ARCHI'VS'
	AMIAN'TH'VS'
5	[---]RNE/LPAE AT++
	[---]+ PIENTISSIMAE E+
	[---]CQR'NE/LIQ ATERN+
	[---]ATRI uac. EIVS ET
	[---]+ENTIAE MATRI
10	[---]AE VIVS FECIT
	Di[s]
	M<a>nib[u]s [--- ?]
	Nearchius
	Amianthus
5	[Co]rneliae AT++
	[co]n(iugi) pientissimae et
	[---] Cornelio Aterno
	[p]atri eius et
	[Te]rentiae matri
10	[---]AE uiu<u>s fecit.

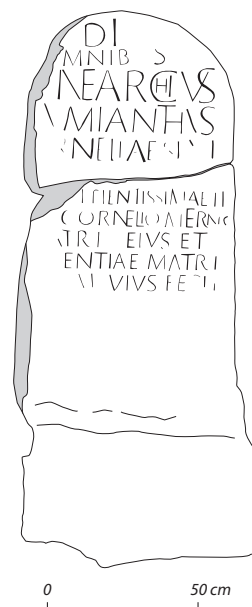
La mise en page est extrêmement maladroite et ne révèle pas de schéma cohérent. Même si les lettres sont gravées profondément, l'écriture est irrégulière, de même que la hauteur des lettres. Seuls les interlignes affectent une certaine régularité, sauf entre les L. 5 et 6. L. 1: I long (9 cm); L. 3: ligatures NE et VS; HI inclus dans le C (7-4,5 cm); L. 4: ligatures TH (T long: 9 cm) et VS; L. 5: ligature LI?; on discerne les traces de deux lettres après AT (dont la lecture n'est elle-même assurée que par les photographies d'archives), mais elles ne sont pas identifiables (une photographie d'archive conservée au CCJ, dans le fonds Gascou, suggère deux NN); L. 6: la 1^{re} lettre est réduite à une simple trace de barre verticale mais l'adjectif *pientissima* permet de restituer [CO]N(iugi)

avec une relative certitude; on remarque en fin de ligne, en lumière rasante et au toucher, les restes de deux lettres, sans doute ET, comme le confirment les photographies d'archives; L. 7: ligatures NE; I nain (4 cm), en exposant au-dessus du L; 2° E long (6 cm); en fin de ligne, le reste de la lettre (un demi-cercle) ne peut, dans le contexte, qu'être un O; L. 8: 2° T long (5,5 cm); L. 9: en début de ligne, possibles restes d'une lettre assimilée par B. Liou à un R, aujourd'hui effacé; L. 10: la première lettre est un A; la seconde n'est pas aisément identifiable (un I ou, plus sûrement, un E); quoique lisibles, les trois dernières sont quelque peu masquées par des concrétions.

Aux Dieux Mânes. Nearchius Amianthus, pour Cornelia AT... son épouse qui vécut sans reproche¹³ et pour ... Cornelius Aternus, son père et pour Terentia, sa mère, ... a fait (ce monument) de son vivant.

L. 1-2: Malgré sa faible présence dans la ville d'Arles (Burnand 2003, 102), l'invocation aux Mânes, ici en entier (avec une faute du lapicide), ouvre cette épitaphe et toutes celles provenant de l'anse Saint-Gervais (voir *infra*). Elle situe le monument au début de l'époque flavienne (Raepsaet-Charlier 2002, 221; Burnand 2003, 102; Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2009, VII; Laubry 2009, 146-147. Voir aussi Burnand 1989).

L. 3-4: Elle a été érigée, pour son épouse et les parents de celle-ci (mais pas pour lui-même, comme c'est aussi le cas de toutes les dédicaces de ce dossier), par un individu dont nous ne connaissons que le *nomen* et le *cognomen* (il n'est pas impossible que l'indication du prénom se trouve dans la lacune, en fin de L. 2 ou début de L. 3¹⁴): Nearchius Amianthus. De prime abord, le gentilice évoquerait l'antique peuplade salyenne des *Nearchi* dont le territoire put occuper, à l'époque protohistorique, une partie de la Crau, entre le delta du Rhône, les Alpilles et le territoire des Salyens du pays aixois (Barruol 1969, 358-359; sur le peuplement pré-romain de la région, voir Verdin 2009, 141). Il serait ainsi le lointain écho d'un ethnique indigène (à moins qu'il n'ait été créé par des Grecs; voir Barruol 1969, 358, n. 1 et Verdin 2009, 141) lié à une région qui, à l'époque romaine, relevait de la *ciuitas* d'Arles. Toutefois, l'existence de cette tribu est attestée par le seul Aviénus (*O. M.*, v. 700), poète et géographe du IV^e s. ap. J.-C. (Soubiran 1981, 7-9), dont l'œuvre, l'*Ora Maritima*, au texte très altéré et uniquement connu par une édition vénitienne de 1488 (Soubiran 1981, 30), serait, pour certaines de ses sections au moins, le reflet de la situation de la Méditerranée occidentale à la fin du VI^e ou au début du V^e s. av. J.-C. (parmi d'autres, Antonelli 1998, 80-84). Or, une interprétation récente, appuyée sur un examen serré des sources d'information du poète,



a pu montrer que le passage sur les *Nearchi* en ferait justement partie (Antonelli 1998, 44-45, 70, 80-83). De ce fait, pour des raisons aussi bien chronologiques, philologiques qu'épigraphiques (voir aussi *infra* à propos du *cognomen*), il peut paraître raisonnable de ne pas solliciter outre mesure ce vers d'Aviénus, d'autant qu'une autre clé de lecture, appuyée sur des parallèles épigraphiques contemporains ou quasi contemporains, existe.

En effet, à l'époque romaine, ce gentilice, particulièrement rare (Silvestrini 2007, 393), est assurément un dérivé du nom d'origine grecque Nearchus (lui-même issu de Νέαρχος). Il n'est attesté qu'à Rome (une inscription¹⁵), Tarente (quatre inscriptions vraisemblablement relatives à un descendant, l'évergète Cn. Nearchus Nepos Fabianus, et aux affranchis d'une ancienne et importante famille d'origine locale, les *Nearchi/Nearchii*¹⁶) et dans les îles Lipari (une inscription en latin, deux autres en grec¹⁷). Dans la mesure où ces dernières étaient des lieux d'extraction de l'alun (Borgard 1994 et 2005; Borgard, Cavalier 2003; Borgard, Capelli 2005), que l'on sait indispensable aux teinturiers et aux tanneurs (Borgard 1994, 200; Botte 2005), tandis que Tarente était particulièrement célèbre pour sa production de tissus de laine, notamment les très fins *ταπαντιδία*¹⁸, on a pu en déduire qu'il avait existé une connexion entre les *Nearchi/Nearchii* actifs dans l'archipel éolien et ceux présents en Apulie, et en conclure à un engagement de ces derniers dans la production textile

Figure 12 (à gauche)
Épithaphe offerte par Nearchius Amianthus à son épouse Cornelia (cl. L. Roux; Centre Camille Jullian).

Figure 13 (à droite)
Relevé de l'épithaphe (DAO F. Marty).

tarentine (Silvestrini 2007, 393-394). Compte tenu de l'extrême rareté de ce gentilice, faut-il leur associer Nearchus Amianthus ? Chronologiquement, les épitaphes de Tarente sont un peu plus anciennes (époque augustéenne-1^{re} moitié du I^{er} s. ap. J.-C.) mais l'une d'elles date de la 2^e moitié du I^{er} s. ap. J.-C. et l'inscription latine des îles Lipari est située, sans plus de précision, aux I^{er}-II^e s. ap. J.-C. (Silvestrini 2007, 392). Surtout, les amphores de Lipari (initialement «Richborough 527»), qui ont servi pendant près de quatre siècles (deuxième quart du I^{er} s. av. J.-C.-fin du III^e/début du IV^e s. ap. J.-C.) à exporter l'alun natif dans le bassin occidental de la Méditerranée, sont extrêmement nombreuses dans tout l'espace gaulois en général, auquel Fos a servi de porte d'entrée (Liou, Sciallano 1989 ; Marty, Zaaraoui 2009), et en Narbonnaise en particulier (Borgard 2005, fig. 2). On en repère d'ailleurs sur le site même de Fos, avec un nombre minimum de 18 individus¹⁹, sans compter que l'un des plus importants dépotoirs d'amphores liparotes (250 à 300 objets à l'origine), daté de la dernière décennie du I^{er} s. av. J.-C. au plus tôt, a été découvert en Arles, dans le quartier de Trinquetaille, à proximité de l'Île des Sables (Allinne *et al.* 2003 ; Borgard 2005). Il convient enfin de noter que le commerce de l'alun connaît un essor remarquable entre la fin du I^{er} s. ap. J.-C. et le début du II^e s.²⁰, soit une période proche de la date à laquelle la stèle de Nearchus Amianthus a été érigée. Dans un autre ordre d'hypothèse, on peut encore rappeler la supposition autrefois avancée par O. Badan, J.-P. Brun et G. Congès, selon laquelle aurait été introduite en Crau, dans les années qui suivirent la déduction de la colonie d'Arles, une nouvelle race de moutons, sans doute tarentine, en provenance d'Italie du Sud, et produisant une laine de qualité supérieure (Badan *et al.* 1995, 301). Arles comptait enfin parmi les cités qui ont abrité une association de *centonarii* qu'une thèse récente a décrits comme des artisans de la laine (CIL, XII, 700 ; Liu 2009, part. 295-296). Dès lors, on peut se demander si cet individu n'a pas été impliqué dans le commerce de l'alun ou dans celui des tissus de laine de Tarente (voire de la laine elle-même), au service d'une famille dont il aurait développé l'activité en direction du nord de la Méditerranée.

À cet égard, on relèvera avec intérêt que son *cognomen* d'origine grecque, tout particulièrement fréquent à Rome et en Italie (aucune autre attestation en Narbonnaise), le tiendrait pour un affranchi (Solin 2003, 785-786 ; mais voir synthèse *infra*), un affranchi dont le surnom intrigue. En effet, si Amianthus, dérivé de Ἀμύαντος, revêt de manière générale une signification morale («sans souillure») sans rapport avec l'amiante, on rappellera toutefois que, déjà dans l'Antiquité (au moins depuis le II^e s. av. J.-C.), l'on faisait de ce minéral des tissus

(Maines 2005, 24-28 ; Halleux 2010, 384-387), souvent comparés à du lin. Ils avaient la particularité d'être lavables à l'infini. Il suffisait en effet de les passer au feu pour les nettoyer, d'où le nom du minéral : ὁ ἀμύαντος λίθος, «la pierre inaccessible aux souillures», attesté pour la première fois dans l'œuvre de Dioscoride au I^{er} s. de notre ère (Diosc., V, 138, analysé par Halleux 2010, 385). Le même Dioscoride, dont on rencontre un parallèle chez Plinie, NH, XXXVI, 139, affirme également que l'amiante avait, en raison de son aspect fibreux, des qualités textiles tout à fait similaires à l'alun (Diosc., V, 138 ; Plin., NH, XXXVI, 139 ; voir Maines 2005, 33). Dès lors, que l'on se soit dit, dans une famille possiblement impliquée dans l'alun ou la production de tissus, qu'Amianthus, en référence à un minéral dont la réputation était aussi celle d'une pierre miraculeuse (Maines 2005, 24-28 ; Halleux 2010, 386-387), était un nom approprié, ne paraît pas si surprenant ou, à tout le moins, peut être envisagé, sans faire de leurs membres des commerçants d'amiante²¹.

L. 5-6 : Amianthus avait épousé une ingénue. Cornelia, décrite comme *pietissima*, portait également un *cognomen* dont les deux premières lettres ne sont pas sans rappeler le surnom de son père, Cornelius Aternus, même si une photographie d'archive conservée au CCJ ne semble pas aller dans ce sens (la fin de la L. 5 est aujourd'hui totalement effacée). Le qualificatif choisi, de nature morale et qui fait entrer l'épithète dans la série des pierres faisant état d'un lien entre dédicant et dédicataire et d'une ou plusieurs épithètes qualifiant le défunt (la plus commune à Arles, également celle des autres stèles inscrites de l'anse Saint-Gervais), constitue le choix le plus fréquent dans l'épigraphie funéraire de la ville d'Arles (Burnand 2003, 103. Il est prépondérant dès la seconde moitié du I^{er} s., d'après le même Burnand 2003, 113). Faut-il voir dans ce mariage un exemple d'«ascension sociale» (par le métier ?) ou, au contraire, une simple conséquence du fait que, dans leur activité ou dans leur vie quotidienne, les affranchis côtoyaient journellement des ingénus, avec un «statut de travail» qui ne différait en rien de celui de ces derniers (Andreau 1992, 232-234) ?

L. 7-9 : Faute de pouvoir préciser tant le statut du dédicant que le milieu social de son épouse, il ne paraît guère possible d'approfondir l'analyse. En effet, Cornelius compte parmi les gentilices les plus courants de Narbonnaise (après Iulius et Valerius), ce que les spécialistes expliquent par l'action de promagistrats dans les provinces occidentales aux II^e-I^{er} s. av. J.-C. (Syme 1958, 784 ; Raepsaet-Charlier 1991). Inversement, son *cognomen*, dérivé du fleuve Aterno en Italie (Kajanto 1965, 188), est rarissime (CIL, III, 6179 (Mésie Inférieure) ; AE, 1967, 148 (Lusitanie)),

mais ne permet pas davantage de cerner le rang ou l'origine statutaire de Cornelius Aternus. Son épouse, la mère de Cornelia, est *a priori* mentionnée d'après son seul *nomen*, sans doute Terentia, lui aussi très courant en Narbonnaise (55 occurrences dans *OPEL*, 61 d'après A. Pelletier, 2 dans la cité arlésienne; *OPEL*, IV, 113; *ILN*, V-1, 5 (A. Pelletier); voir aussi *ILN*, VIII, 7. En Arles: *CIL*, XII, 675 et *BCTH*, 1918, XCVIII). Comme pour Cornelius, on a rendu compte de cette fréquence par l'action de Q. Terentius Culleo, légat de Lépidé en 43 av. J.-C., mais aussi par la présence de *Terentii* parmi les colons de la première fondation de Narbonne (sur cette question, voir Bonsangue 2006, 383-384 et 423-424, avec rappel et analyse de la bibliographie antérieure). L'absence de *cognomen* à cette époque est quelque peu surprenante et impliquerait que l'on ne puisse exclure que Terentia fût pérégrine. Toutefois, les deux traces de lettres, au début de la dernière ligne, pourraient bien constituer la désinence d'un surnom au datif.

Datation: début de l'époque flavienne, d'après l'invocation aux Mânes en entier.

Monument 2 (fig. 14-15)

Désignation: Épitaphe de Iulia Servata, épouse de C. Iulius Proculus.

Description: Stèle à sommet cintré. La face arrière est laissée brute de taille. La face principale, plane, est revêtue d'une épitaphe dépourvue de champ épigraphique. La partie inférieure de la stèle, brisée, est absente.

Dimensions totales: h (conservée): 92 cm; L: 80 cm; l: 26 cm.

H.d.l. (en cm): L. 1: 7-8; L. 2: 6,5-7; L. 3: 5,5; L. 4: 5; L. 5: 3,5; L. 6: 4,5; L. 7: 3,5; L. 8: 4. Texte en latin de huit lignes.

DIS • MANIBV+
IVLIAE • M • FIL • SERVA/T'AE)
C • IVLIVS • C • FIL • TER
PROCVLVVS CONIVGI
5 PIENTISSIMAE • ET • DVLCISSIM/AE/ ITEM
IVLIA C • FIL • PROCVLA MA/TRI
PIENTISSIMAE ET INDVLA+[---]
VIVI POSVERV[---]

L'écriture, élégante et régulière, est ordonnée autour d'une mise en page centrée. Signes de ponctuation triangulaires (pointes en bas) et nombreuses lettres longues. L. 1: 1^{er} I long (9 cm); L. 2: 1^{er} I long (9 cm); lettres naines: 2^e I (en exposant au-dessus du L) et E de IVLIAE (4,5-5 cm), ainsi que I de FIL(iae); ligatures VA et AE; L. 3: 1^{er} I long (7,5 cm); L. 5: 1^{er} I et T longs (4 cm); ligature AE en fin de ligne; le dernier mot est détérioré mais la restitution ITEM paraît



Figure 14
Épithèque de Iulia Servata,
épithèque de C. Iulius Proculus
(cl. L. Roux; Centre
Camille Jullian).



sûre; L. 6: 1^{er} I long (6 cm); O nain (3 cm). A en exposant au-dessus du L; ligature TR; L. 7: 1^{er} I et T longs (4 cm); ligature ND; L. 8: I longs (6 cm).

Figure 15
Relevé de l'épithèque
(DAO F. Marty).

Dis Manibu[s]
Iuliae M(arci) fil(iae) Seruatae
C(aius) Iulius C(ai) fil(ius) Ter(etina tribu)
Proculus coniugi
5 pientissimae et dulcissimae item
Iulia C(ai) f(ilia) Procula matri
pientissimae et indulg[entissimae]
uiui posueru[nt].

Aux Dieux Mânes. À Iulia Servata, fille de Marcus. Gaius Iulius Proculus, fils de Gaius, de la tribu Teretina, à son épouse sans reproche et très douce, ainsi que Iulia Procula, fille de Gaius, à sa mère sans reproche et pleine de bonne volonté²², ont élevé (ce monument) de leur vivant.

L. 1: De prime abord, l'invocation aux Mânes écrite en entier inciterait à situer l'épithèque au début de l'époque flavienne (Raepsaet-Charlier 2002, 221; Burnand 2003, 102; Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2009, VII; Laubry 2009, 146-147). La régularité du *ductus* (rondeur des O et des C) va dans le même sens. Seule la «sur-qualification» de la défunte (voir *infra*), particulièrement marquée dans le cas présent, pourrait tirer l'inscription vers la fin du siècle, qui, en effet, ne saurait être postérieure au début du II^e s. à cause des critères précédents²³.

L. 2-6: Elle a été dédiée par C. Iulius Proculus et Iulia Procula à Iulia Servata, épouse du premier, mère de la seconde, tous trois de naissance libre. Leur séquence onomastique ne permet guère d'approfondir l'analyse.

Julius constituait le gentilice le plus fréquent de la Province (OPEL, II, 201-207 et ci-dessous). Quant à Servata et Proculus/a, ils comptaient parmi les *cognomina* les plus courants du monde romain et sont parfaitement attestés en Narbonnaise²⁴. Un intérêt de l'inscription réside dans l'indication de sa tribu par le dédicant, la *Teretina*, qui était en Narbonnaise celle de la cité d'Arles (Monguilan *et al.*, 1977, 62; Bérard 2010), à laquelle les Fosses Mariennes, initialement placées sous le contrôle de Marseille²⁵, avaient été rattachées, sans doute au moment de la fondation de la colonie arlésienne, aux lendemains des événements de 49 av. J.-C. et des sanctions imposées à la cité phocéenne (Liou, Sciallano 1989, 153; Leveau 1996, 80-81 et Leveau 2008, 115-133; Marty 2011, 637).

L. 5-8: L'épithaphe qui est également offerte à Iulia Servata par sa fille, Iulia Procula, souligne les vertus de sa mère, déjà saluée dans son rôle d'épouse par le mari (L. 5), d'un terme que l'on peut signaler dans la mesure où il traduit la recherche d'une note plus personnelle²⁶. En effet, si les épithètes *pietissima* (L. 5 et 7) et *dulcissima* (L. 5) répondent à un usage extrêmement répandu à Arles et ce, à toutes les périodes du Haut-Empire (Burnand 2003, 104 et 112), l'*indulgentia*, qui évoque la douceur, le dévouement

et la bienveillance envers les enfants et les familiers²⁷ et dont l'éloge procède à ce titre d'une manifestation de la *pietas erga parentes*, est nettement plus rare en Narbonnaise et, jusqu'alors, était inconnue à Arles²⁸. Il élargit ainsi d'un item la gamme arlésienne des épithètes qualifiant les défunts.

Datation: fin I^{er} s., d'après l'invocation aux Mânes, l'écriture et le formulaire.

Monument 3 (fig. 16-17)

Désignation: Épitaphe de Iulia Servata, compagne de Crhesimus.

N° photos CCJ: 169141.

Description: Stèle à sommet cintré à base et face arrière brutes de taille. Sur la face principale, un cadre rectangulaire à bordure en relief (ép.: 4,5 cm) délimite un champ épigraphique. Au-dessus, un champ épigraphique en demi-cercle et bordure en relief est orné, au centre, d'une inscription gravée autour d'une patère à ombilic en relief.

Dimensions totales: h: 155 cm; L: 59 cm (64 à la base); l: 22 cm.

Ch. ép.: 59 x 51 cm; tympan: h: 25 cm.

H.d.l. (en cm): L. 1: 7; L. 2: 8-10; L. 3: 7-8; L. 4: 6; L. 5: 4,5; L. 6: 3-4. Texte en latin de six lignes.

Figure 16
Épithaphe de Iulia Servata,
compagne de Crhesimus
(cl. S. Cavillon; Ministère de
la Culture/Drassm).

Figure 17
Relevé de l'épithaphe
(DAO F. Marty).



DM
IVLIAE • SE
RVATAE • CR(HE)
SIMVS • SOC ÇON
5 TVB • PIENTISSIMAE
OPTIME • DE S PQ+---

D(is) M(anibus)
Iuliae Se=
ruatae Crhe=
simus soc(ius?) con=
5 tub(ernali) pientissimae
optim(a)e de s(uo) pos[uit].

La hauteur des lettres, leur gravure et leur mise en page (réglure, disposition) sont extrêmement irrégulières. En revanche, l'écriture, pattée, n'est pas sans rappeler l'étirement maniéré de la capitale allongée (Lassère 2011, 37, 39 (tableau, col. 13 et 14) et 48 (fig. 20)). La ponctuation affecte la forme de points triangulaires (pointes en haut, L. 2 et 4, d'après les photographies d'archive) ou de petits traits obliques (L. 3, 5-6). L. 3: le V est de forme étrange, comme si le lapicide avait d'abord gravé un E; ligature HE; L. 6: possible point après DE; d'après les restes de lettres, O nain et POSVIT écrit en entier.

*Aux Dieux Mânes. À Iulia Servata. Crhesimus, son conjoint, a élevé (ce monument) à ses frais, pour la meilleure des compagnes, qui vécut sans reproche*²⁹.

L. 1 : L'invocation aux Mânes réduite aux initiales suggère que l'inscription n'est pas antérieure au début du II^e s. ap. J.-C. (Raepsaet-Charlier 2002, 221 ; Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2009, VII), une datation conforme au type de monument et à l'écriture qui domine au II^e s. et sous les Sévères (Lassère 2011, 37). La «sur-qualification³⁰» de la défunte permet peut-être de resserrer la datation au milieu du II^e s. (Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2009, VIII).

L. 2-3 : L'onomastique de la défunte, que l'on peut entendre au génitif ou au datif, est d'une très grande banalité en Narbonnaise. Gentilice et *cognomen* constituent, comme nous l'avons vu, deux des noms les plus courants dans la Province (respectivement 719 et 57 attestations dans *OPEL*)³¹. Sous cet angle, il n'est guère surprenant de lui trouver une homonyme sur l'une des autres stèles de l'anse Saint-Gervais (n° 2)³². Cependant, la chronologie et la prosopographie condamnent tout rapprochement supplémentaire. Une enquête rapide dans l'*EDCS* plaide pour une écrasante majorité d'*ingenui* portant le surnom *Servatus/a* en Narbonnaise.

L. 3-6 : De la même manière, le nom unique du dédicant, selon toute vraisemblance un esclave (voir *infra* n. 17), est extrêmement fréquent à Rome et en Italie³³. Il est bien représenté en Narbonnaise en général (16 occurrences dans l'*EDCS*, 12 dans *OPEL*, II, 54), à Arles (*CIL*, XII, 758 ; *ILGN*, 117) et à Marseille (*CIL*, XII, 5690, 35 ; *AE*, 2005, 989 ; *CAG*, 13/3, p. 751) en particulier. L'orthographe «Crhesimus» est courante (*BCAR*, 1926, 248 ; *CIL*, V, 1463 ; VI, 595 ; 6430 ; 12953 ; 14411 ; 14970 ; *RAC*, 1952, 35 (Rome) ; *CIL*, XIV, 4569 ; *IPOstie*-1, 180 ; *AE*, 1988, 343 (Capri) ; 1994, 831 (Lusitanie)), peut-être due, dans le cas présent, à une recherche esthétique, visible à la ligature HE. C'est à ses frais que Crhesimus a offert cette stèle à sa «compagne» (*contubernalis*)³⁴. En droit, le *contubernium* désignait l'union stable de deux esclaves ou d'un esclave et d'une personne libre, par opposition au *matrimonium* (Rawson 1974, 293-299 ; Treggiari 1981, 44 ; Dumont 1987, 107-109 ; Mouritsen 2011, 129 (voir aussi 564)). Il ne dit rien, en revanche, de l'origine statutaire (*ingenua* ou *liberta*) de Iulia Servata, même si les études de référence – qui portent sur Rome – suggèrent une prédominance d'affranchis dans le cas de figure ici considéré (homme esclave, femme libre)³⁵. En Narbonnaise, toutefois, les deux situations

(un esclave-une affranchie ou un esclave-une ingénue) paraissent également attestées et n'entrent donc pas en contradiction avec l'onomastique de la défunte³⁶. L'abréviation SOC est plus étrange. Si l'on pense, comme cela paraît devoir être le cas, au terme *socius* dans le sens de «compagnon³⁷», il n'en existe, à ma connaissance, aucune autre attestation en complément de *contubernalis*. Faut-il y voir une nuance professionnelle ou associative, autrement dit l'indication d'une appartenance commune à une structure funéraire ?

Malgré son caractère d'apparence banale, le texte de cette épitaphe peut être valorisé. En effet, une étude récente a montré combien la visibilité des esclaves arlésiens dans les inscriptions était faible et leur accès à la pratique épigraphique manifestement limité (Tran 2013, 104 et 114-115). Ce constat n'en rend la stèle de Iulia Servata que d'autant plus précieuse.

Datation : milieu du II^e s., d'après le formulaire funéraire, la typologie du monument et l'écriture.

Monument 6 (fig. 18-19)

Désignation : Invocation aux Mânes

Description : Stèle à fronton triangulaire mouluré et acrotères adossés à un fond rectangulaire. Sommet du fronton terminé par un trois quart de rond. Un croissant lunaire fermé orne le centre du fronton. Champ épigraphique rectangulaire orné d'un double cadre mouluré. La base est élargie vers la face principale. Dimensions totales : h : 176 cm ; L : 59 cm ; l : 25 cm (base : 35 cm).

Ch. ép. : 44 x 34 cm

H.d.l. (en cm) : 9. Texte en latin de deux lettres.

D M

D(is) M(anibus).

Les lettres sont gravées de manière superficielle.

Le champ épigraphique ne paraît pas mutilé, si bien que l'inscription ne comprenait sans doute aucune autre information.

Datation : L'invocation aux Mânes réduite aux initiales situe le *terminus post quem* au début du II^e s. ap. J.-C. (Raepsaet-Charlier 2002, 221 ; Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2009, VII).



Figure 18
Invocation aux Mânes
(cl. L. Roux ; Centre
Camille Jullian).

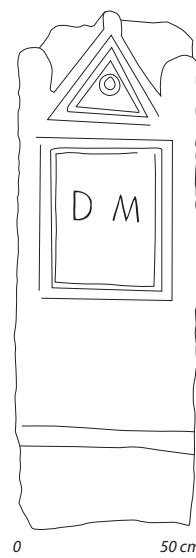


Figure 19
Relevé de l'inscription
(DAO F. Marty).

Monument 9 (fig. 20-21)

Désignation : Épitaphe de Iulia Zethes.

Description : Stèle à fronton triangulaire et acrotères.

Le monument ne semble pas mutilé. Il n'est pourtant pas exclu qu'il ait comporté une base enterrée.

Le tympan contient une double moulure triangulaire et est orné d'un croissant lunaire, pointes en haut.

Au-dessous, un cartouche à double moulure large de 5,5 cm délimite le champ épigraphique.

Dimensions totales : h : 121 cm ; L : 82 cm ; l : 25 cm.

Ch. ép. : 46 x 58 cm.

H.d.l. (en cm) : L. 1 : 7-6,5 ; L. 2 : 6-7 ; L. 3 : 6,5 ; L. 4 : 7-6,5 ; L. 5 : 6-6,5. Texte en latin de cinq lignes.

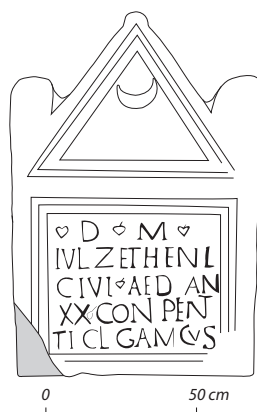
D M
 IVL ZETHEN L
 C IVL AED AN
 XX CON P++NT
 5 TI CL GA'MI'CVS

D(is) M(anibus)
 Iul(iae) Zethen(i) l(ibertae)
 C(ai) Iul(i) Aed(ilis) an(norum)
 XX con(iugi) pient(issimae)
 5 Ti(berius) Cl(audius) Gamicus.

Les lettres sont globalement régulières, gravées profondément et ordonnées autour d'une mise en page centrée. *Hederae* (certaines ne sont visibles que sur les photographies d'archives). L. 2 : la traverse inférieure du L permet d'écarter la lecture d'un I dubitativement avancée par B. Liou (qui lui préférerait un L) ; possible *hedera* entre N et L ; L. 4 : 2^e barre verticale du N longue (8,5 cm : ligature NI ?) et ligatures IE (d'après les photographies d'archives) et NT (8,5 cm). L. 5 : L long (7,5 cm) ; ligature MI ; V nain (3 cm) inséré dans le C, réduit à l'état de trace.

Figure 20 (à droite) 
Épitaphe de Iulia Zethes
(cl. Ministère de la Culture/
Drassm).

Figure 21 (à gauche) 
Relevé de l'épigraphie
(DAO F. Marty).



Aux Dieux Mânes. À Iulia Zethes, affranchie de Gaius Iulius Aedilis, morte à l'âge de 20 ans. À son épouse qui vécut sans reproche³⁸, Tiberius Claudius Gamicus.

L. 1 : L'invocation aux Mânes réduite aux initiales (Raepsaet-Charlier 2002, 221 ; Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2009, VII) situerait l'inscription au début du II^e s. ap. J.-C. Toutefois, l'abréviation des gentilices permet peut-être de pousser la datation jusqu'au milieu de celui-ci (Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2009, VII).

L. 2-5 : Quoique l'ordre des mots ne soit pas limpide à la première lecture, une seule interprétation paraît envisageable : Ti. Claudius Gamicus a dédié ce monument funéraire à son épouse Iulia Zethes, affranchie de C. Iulius Aedilis, morte à l'âge de vingt ans.

L. 2 : Le *cognomen* de la défunte, d'origine grecque, est rarissime (Solín 2003, 522). Il n'est attesté qu'à Rome, sous deux flexions différentes : Zethe et Zetheni, systématiquement au datif (respectivement *CIL*, VI, 8479 ; *AE*, 1972, 35 et *CIL*, VI, 10312). Dans le premier cas, on suppose un nominatif en Zethe (gén. Zethae), dans le second, transposé directement du grec, en Zethes (gén. Zethenos). L'inscription de Fos est conforme au deuxième usage, même si l'abréviation ZETHEN ne permet pas, en toute rigueur, de trancher entre génitif et datif. D'origine servile, Iulia Zethes vient compléter un petit dossier épigraphique qui rassemblait jusqu'alors une affranchie, une descendante d'affranchie (elle-même ingénue) et une *incerta* (Solín 2003, 522).

L. 3 : Iulia Zethes devait sa manumission à C. Iulius Aedilis. L'ordre et le choix des noms sont insolites : la formule d'affranchissement reprend les *tria nomina* de l'ancien maître et apparaît après le *cognomen* de l'affranchie, dans un ordre pour le moins peu courant (*libertinatio* puis *tria nomina* du patron postposés). À la manière des textes naguère étudiés par J. Kolendo et relatifs à la filiation développée dans les inscriptions africaines (séquence onomastique complète, indiquée après le *cognomen*), peut-être convient-il de lire cette mention comme l'expression de sentiments (de type filial) entre le patron et son affranchie (Kolendo 1993). La pratique en est connue pour les *liberti*³⁹. Par ailleurs, la banalité du prénom et du nom de l'ancien maître (pour cette raison, abrégés) contraste visiblement avec la rareté de son surnom (*Aedilis*), dont on peut néanmoins écarter toute lecture en termes de magistrature. D'une part, même rare, cet usage est attesté⁴⁰. D'autre part et surtout, l'absence de *cognomen* serait pour le moins étrange, notamment au II^e s. et dans une séquence onomastique aussi peu originale (Gaius Iulius).

L. 4-5: Le dédicant était l'époux de la défunte. *Praenomen* et *nomen* (l'un et l'autre abrégés) le tiennent pour un affranchi ou un descendant d'affranchi, tandis que son *cognomen*, d'origine grecque, ne permet pas d'approfondir l'analyse⁴¹. Une seule attestation en est connue en Narbonnaise: l'épithaphe d'un sévir de Bouillargues élevée par son affranchi L. Aemilius Gamicus (*CIL*, XII, 3192).

Datation: milieu du II^e s. ap. J.-C., d'après l'invocation aux Mânes, l'abréviation des gentilices et la mention des prénoms.

5.2. Les instantanés d'une société portuaire

Malgré le faible nombre de stèles inscrites, il est sans doute possible d'extraire de ce petit dossier épigraphique (auquel on doit adjoindre l'autel du naulère récemment publié; Courrier 2015 et Marty *et al.* 2016b) quelques éléments prudents de synthèse relatifs à la population du port antique de Fos-sur-Mer. Le premier est le plus évident et porte sur l'éventail des statuts représentés. Sur les 13 individus que ces inscriptions nous font connaître, au moins 11 furent *ciues Romani* (seuls Crhesimus (n° 3) et, peut-être, Terentia (n° 1) échappent à cette catégorie). On compte également parmi eux 4 ingénus, 1 affranchie et 1 esclave *certi*, ainsi que 7 *incerti*, dont 2 sont de naissance hypothétiquement servile et 1 de naissance supposément libre. Cette diversité n'a toutefois rien de bien remarquable, si ce n'est une répartition somme toute équilibrée entre *ingenui* et *liberti/serui* (en comptant les *incerti*).

S'il n'est guère possible, en l'espèce, d'aller très au-delà du simple constat en raison de la maigreur de ce corpus que l'épigraphie lapidaire de Fos vient à peine pallier⁴², cette diversité peut elle-même être reliée au répertoire onomastique, bipartite mais harmonieux, que ces inscriptions permettent de constituer: des noms latins au caractère très italien d'une part (Cornelius Aternus, Terentia, Iulia Servata, C. Iulius Proculus, Iulia Procula, C. Iulius Aedilis, Ti. Claudius), généralement fréquents en Narbonnaise, pour cette raison associés à l'action de promagistrats à la fin de la République romaine et donc interprétés comme une trace d'adhésion des populations indigènes à la romanité; des noms grecs d'autre part (Nearchus Amianthus, Crhesimus, Iulia Zethes, Gamicus, [---]us Thras[---]), qu'il serait pourtant erroné d'envisager de manière trop évidente ou univoque. Certes, le statut de plusieurs de ces individus confirme pour une part la vulgate historiographique qui assimile l'onomastique grecque à une naissance servile (Crhesimus et Iulia Zethes, pour ne s'en tenir qu'aux cas certains ou quasi-certains

et éviter ainsi les raisonnements circulaires). Il est toutefois possible, pour une autre part, d'aller plus loin dans l'analyse. En effet, si Nearchus Amianthus fut peut-être l'affranchi et le représentant en Gaule Narbonnaise d'une famille de Tarente impliquée dans le commerce de l'alun ou la production de tissus de laine tarentins, les *Nearchi/Nearchii* n'en étaient pas moins des Grecs⁴³, originaires d'Apulie et membres d'une ancienne et prestigieuse famille locale. On ne peut donc exclure qu'Amianthus ait lui-même été d'origine grecque, qu'il fût, ou non, né dans la servitude. Dans tous les cas, il représentait à Fos les intérêts de ces Tarentins, manifestement impliqués et bien implantés dans la vie économique du port. Sous cet angle, l'histoire de cet individu autorise un rapprochement avec celle de Thras[---], naulère et peut-être membre d'une corporation de transporteurs, qui offrit à une ou deux divinités des *negotiantes subaediani* du port de Fos, un autel ou un objet consacré et supporté par un piédestal. Or, le recours, dans la dédicace, à la forme grecque du mot «naviculaire» a pu être interprété, parmi d'autres hypothèses, comme une trace de la volonté de ce naulère, au nom lui-même grec, d'évoquer son origine, voire le fait qu'il était un naviculaire proprement oriental, donc un naulère (possiblement alexandrin), transportant une cargaison de produits pour le compte de marchands installés à Fos ou à Arles (Courrier 2015, 20). Bien qu'il ne s'agisse que de conjectures, il est tentant d'isoler ici ce qui pourrait être un troisième trait de la population de Fos, plus largement caractéristique, malgré des traits distinctifs (Tran 2013, 1002), des sociétés portuaires: son cosmopolitisme (Tran 2014, 117; Rougier 2017), caractérisé par la fréquentation quotidienne d'Arlésiens (comme C. Iulius Proculus, inscrit dans la *Teretina*) et d'allogènes. Ainsi, il ne saurait évidemment être question de revenir à la thèse naguère déconstruite par M. Christol (Christol 1971; 1982, 5-8; 2010, 407), selon laquelle le commerce arlésien aurait été aux mains d'individus d'origine étrangère, notamment orientale, mais plutôt de signaler la diversité, notamment géographique, des affaires qu'auraient ainsi brassées certains des professionnels du commerce et du transport qui travaillèrent dans l'un des plus importants ports de Méditerranée nord-occidentale. On relèvera à cet égard que, chronologiquement, toutes ces stèles s'insèrent dans la pleine activité du port antique de Fos-sur-Mer qui connut son apogée dans la seconde moitié du I^{er} s. ap. J.-C. et conserva son rôle de plaque tournante du commerce maritime et fluvial jusqu'au début du III^e s. (Marty, Zaaraoui 2009, 423). Inversement, le rang social des individus apparaissant sur ces stèles ne fait pas entrer dans le monde des élites municipales. Quoique nous n'ayons pas affaire à des indigents, la facture globalement modeste des tombeaux,

mais aussi du monument du naulère, comme le caractère somme toute courant des formules funéraires (qui confirme globalement les comptages de Burnand 2003), nous renseignent plutôt sur le monde de ces Arlésiens « ordinaires » qui, « ni miséreux, ni personnages publics » (Veyne 2005, 130), constituent aujourd'hui l'essentiel d'une documentation épigraphique qu'il est de ce fait extrêmement difficile de faire entrer dans des hiérarchies pourtant nombreuses, parallèles et non synchroniques⁴⁴. Aussi ce dossier n'éclaire-t-il que très partiellement l'éventail et le maillage des conditions sociales qui devaient pour-tant structurer la population du port de Fos-sur-Mer⁴⁵.

6. INSERTION DANS UN CONTEXTE FUNÉRAIRE

Les autels de l'anse Saint-Gervais ne sont pas sans rappeler les découvertes sous-marines réalisées à l'est de la pointe de Saint-Gervais, face à la digue de la Marronède, à 3 m de profondeur. Des recherches récentes ont en effet permis d'identifier quatre autels, dont un à ovoïde, au milieu de blocs d'architecture et de moellons. Il s'agit donc d'éléments lapidaires réemployés, probablement pour stabiliser un sol meuble à proximité du rivage. Les indices de datation fournis par la céramique pour ce niveau de remblai renvoient à la seconde moitié du II^e s.⁴⁶ À l'extrémité de la pointe rocheuse de Saint-Gervais, lors des travaux de dragage et d'aménagement de la zone du port de plaisance, en 1978-79, trois autres autels ont été mis au jour, dont un de grandes dimensions. Pour autant, tous n'ont pas forcément eu un usage funéraire. C'est au moins le cas d'un d'entre eux puisqu'il porte une dédicace faite par un naulère à la divinité tutélaire d'un collège de négociants (Courrier 2015 ; Marty *et al.* 2016b). Il faut donc se tourner vers la terre ferme pour trouver trace d'une nécropole en place. Ainsi en 1897, au quartier de la Roquette, à l'occasion de l'exploitation d'une carrière de pierre, fut découverte une nécropole qui comprenait environ 70 sépultures taillées dans la roche (Nicolas 1900). La description des vestiges évoque une nécropole de l'Antiquité tardive ou du haut Moyen Âge. Toutefois, une épitaphe gravée sur une plaque de marbre, trouvée à la même époque sur le site, date incontestablement de la seconde moitié du II^e s. ou de la première moitié du III^e s. (Martin 1904 ; *ILGN*, 92). Sans doute existait-il donc une nécropole à cet endroit dès le haut Empire. La pratique de l'incinération pourrait expliquer qu'elle soit passée inaperçue aux yeux des ouvriers, plus facilement attirés par les sépultures à inhumation tardives. À l'ouest de la Roquette, un ancien chemin menait directement à la Chapelle Notre-Dame-de-la-Mer. Du côté nord de l'édifice, on peut observer en remploi un grand fragment d'autel en molasse blanche comparable aux exemplaires de Saint-Gervais. Provient-il, à l'origine, de la nécropole

de La Roquette ou bien faisait-il parti d'un autre ensemble ? Enfin, on évoquera, pour mémoire, la nécropole proche de la villa maritime de la Baumasse, à Port-de-Bouc, découverte fortuitement à l'occasion des travaux de creusement du canal d'Arles à Bouc. L'ingénieur M. Gorsse indique avoir vu dix sépultures réparties également entre inhumations à sarcophage de plomb et inhumations à coffrage de *tegulae* (Gorsse 1803). L'une des tombes contenait une lampe à huile en pâte claire. La description de couvertures de tuiles en bâtière suggère de dater la nécropole du bas Empire, donc d'une époque postérieure à celle admise pour les monuments de Saint-Gervais.

Ce bref tour d'horizon apporte deux informations essentielles. D'une part, des autels comparables à ceux de l'anse Saint-Gervais ont été réemployés localement dès l'Antiquité sur le site de la Maronnède et au Moyen Âge à la chapelle Notre-Dame-de-la-Mer. D'autre part, l'unique nécropole du haut Empire reconnue à ce jour près du littoral l'est par une inscription sur marbre découverte sur le plateau de La Roquette. En effet, sur la pointe de Saint-Gervais, la découverte d'autels ou même l'existence d'une basilique funéraire paléochrétienne (Laguerre, Prades 2008) ne constituent en rien des indices de la présence éventuelle d'une autre nécropole des I^{er}-III^e s. sur place.

7. UNE NÉCROPOLE ENGLOUTIE ?

Si l'on suit C. Vella (Vella 1999, 178-192 ; Vella *et al.* 2016, 361-363), la différence entre le niveau marin actuel et celui du haut Empire, en Provence, est de l'ordre de 50 à 60 cm environ. Dans le golfe de Fos, la montée du niveau marin relatif est plus rapide que sur les côtes rocheuses de Provence occidentale, entre -500 et 1000, ce qui semble impliquer des mouvements négatifs du sol. Le tassement est supposé faible dans la mesure où les sédiments présents sont faiblement compressibles. D'ailleurs, le plancher des carrières rocheuses antiques de Saint-Gervais et de Botaï (Port-de-Bouc) est sous près d'un mètre d'eau, alors que celui des carrières de la Côte Bleue n'est recouvert que de 30 cm environ. Des mouvements tectoniques pourraient donc expliquer ce phénomène localisé. On observe, en effet, que le système de failles sub-parallèles de Cavaillon se prolonge au nord vers le Mont-Ventoux et au sud, en mer, à Fos. Il correspond à un approfondissement de plus de 1 000 m du socle au niveau du seuil de Lamanon et au nord de Port-de-Bouc. Une activité sismique historique et plusieurs indices géomorphologiques de déformations récentes y ont été identifiés. Par ailleurs, des sondages géologiques confirment une activité tectonique post-miocène dans le golfe de Fos. Une des failles passe à l'ouest de la pointe de Saint-Gervais

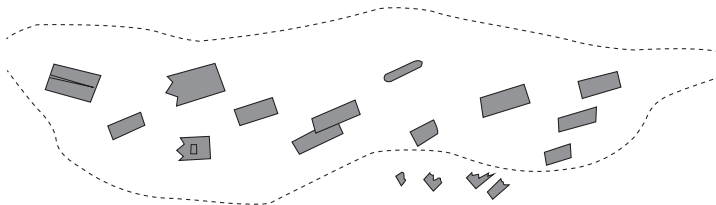
et accentuerait le plongement de la dalle miocène vers le sud-ouest. L'hypothèse d'un rejeu modéré de failles lors d'événements sismo-tectoniques est donc plausible. Cela aurait pu se produire vers 800-1000 ap. J.-C., d'après l'analyse des données concernant le niveau marin relatif et le déplacement du trait de côte. Cet affaissement atteindrait 1,5 m au maximum. Les données géologiques et géomorphologiques actuelles ne suffisent donc pas à expliquer de manière satisfaisante la submersion d'un site potentiellement terrestre sous 4 à 5 m d'eau, mais donnent de sérieux indices d'un affaissement local du sol, peut-être davantage accentué au centre de l'anse Saint-Gervais.

Le croquis de la position des vestiges réalisé en 1975 (fig. 22) laisse penser que les treize éléments relevés – auxquels quatre autres partiellement enfouis ont été ajoutés postérieurement à main levée – sont presque tous orientés selon un axe approximativement sud-sud-ouest/est-nord-est. Deux, seulement, se chevauchent légèrement, les autres étant espacés à peu près régulièrement. Ils se concentrent, semble-t-il, dans la zone Q13-Q14. Le plan de 1977 (fig. 23) ne tient pas compte de l'orientation des stèles et autres blocs, mais donne leur position relative. Le gisement, au moins dans la partie prospectée, s'étend sur 140 m de long et 55 m de large (7700 m²). Il suit, globalement, une orientation sud-ouest/nord-est. On observe une concentration d'éléments lapidaires relativement importante dans les carrés Q13-Q14, alors que ceux-ci sont répartis de manière plus lâche dans les carrés P12-P13. Il est difficile d'établir clairement si les vestiges sont placés selon des axes prédéterminés, même si parfois trois stèles ou autels paraissent être sensiblement alignés. On ajoutera à ces observations celles de J.-M. Gassend qui décrit le gisement comme une « jonchée de stèles » où le matériel funéraire est clairsemé et sans ordre particulier alors que la majorité des éléments vus sur le site ne relèvent pas clairement d'une architecture funéraire (blocs de parement en grand appareil, élément de seuil...).

Dès les premières découvertes, se pose donc le problème de la nature du gisement dont on ne sait pas s'il était, à l'origine, terrestre ou sous-marin (Monguilan *et al.* 1977; Liou 1987). Deux hypothèses sont alors envisagées : les pierres ont été récupérées dans une nécropole puis ont été embarquées sur un navire qui a fait naufrage dans l'anse Saint-Gervais, ou l'on a affaire à une nécropole en place submergée par la mer suite à un phénomène géologique restant à expliquer. La première hypothèse, étayée par la découverte d'une ancre en fer au sud du gisement, a rapidement été abandonnée par les fouilleurs⁴⁷ pour deux raisons : d'une part, les éléments lapidaires ne sont jamais entassés ni groupés, mais plutôt disséminés sur une grande surface ; d'autre part, la répartition des points

ouest

est



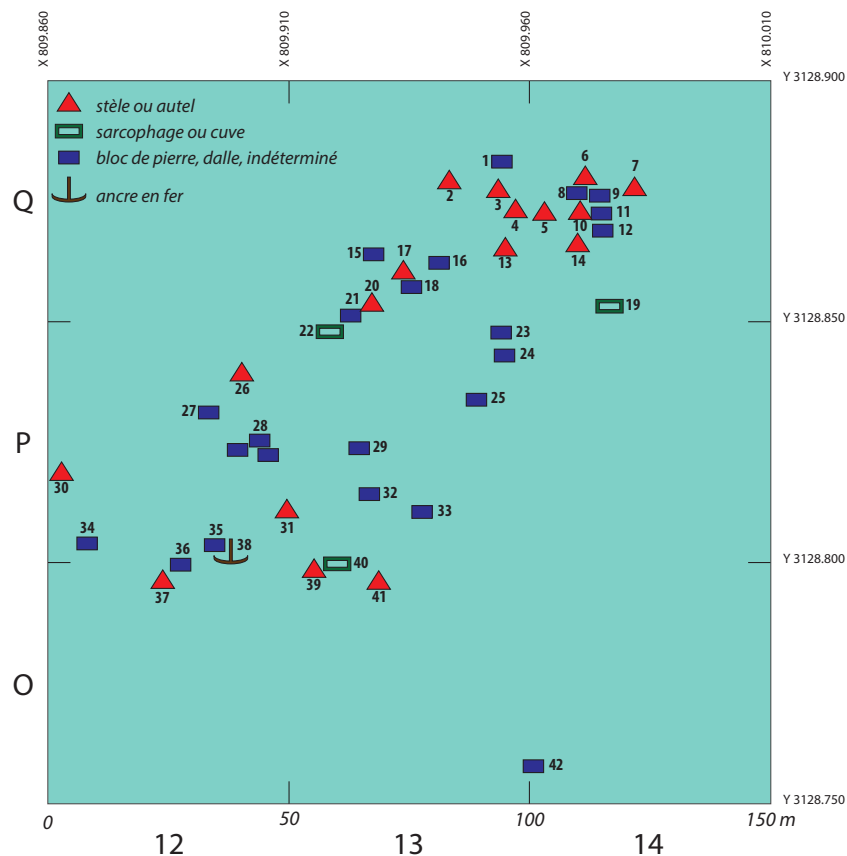
pris au cercle hydrographique, correspondant à la position des monuments, répond « presque certainement à deux grands axes perpendiculaires, orientés *grosso modo* nord-sud et est-ouest ».

La seconde hypothèse, celle de la nécropole en place, se heurte à deux obstacles : aucune sépulture en place n'a été découverte lors des sondages entrepris autour des stèles et autels, tandis qu'il convient également d'expliquer la submersion du site par 4 à 5 m d'eau depuis l'Antiquité, ce qui ne correspond pas à l'élévation moyenne du niveau marin à l'échelle régionale. En outre, la répartition des éléments funéraires paraît trop éparpillée et l'on observe la présence importante de blocs taillés dont il est difficile de dire s'ils faisaient ou non partie d'un monument funéraire. Néanmoins, le nombre de stèles et d'autels, allié à l'homogénéité du corpus constitué des éléments remontés entre 1975 et 1977, donne du corps à l'hypothèse d'une nécropole « en place ». L'explication plausible pour les deux premiers écueils, avancée par J.-M. Gassend et B. Maillet (Gassend, Maillet 1994a et 2004), consiste à supposer que la nécropole a été implantée sur un sol dont les sédiments ont été remobilisés par érosion littorale. Ce phénomène d'érosion et de destruction potentielle du cordon littoral sur lequel la nécropole aurait été implantée expliquerait la disparition des vestiges funéraires avec le sédiment. La problématique de submersion est également posée par les autres vestiges immergés sous 3 à 4 m d'eau au centre de l'anse Saint-Gervais, notamment ceux du complexe monumental. L'étude récente du mur nord de la structure A, immergée sous plus de 3 m d'eau, indique clairement que celui-ci a été bâti à terre puis submergé (voir plus avant dans ce dossier). Ce résultat archéologique récent vient conforter la possibilité que le gisement de stèles et d'autels, situé à moins de 300 m et à la même profondeur que le côté sud de la structure A, soit bien un site originellement hors d'eau. Reste toutefois à expliquer les processus géomorphologiques à l'origine de la submersion.

La configuration même du gisement alimente une autre hypothèse qui consisterait à voir dans ces éléments les restes d'un aménagement utilisant des vestiges réemployés. Ce réemploi de stèles et d'autels est observé sur le site contemporain situé de l'autre

Figure 22
Croquis en plan du gisement montrant la répartition des stèles et autels en 1975 (d'après B. Liou).

Figure 23
Plan du gisement d'après
les relevés de 1977 modifiés
(DAO F. Marty).



- | | |
|--|--|
| 1 : bloc informe (60 x 20 cm) enfoncé dans le sol. | 22 : sarcophage brisé (160 conservé x 80 cm). |
| 2 : sommet de stèle (debout ?) à fronton et acrotères. | 23 : bloc (80 x 40 cm) enfoncé dans le sol. |
| 3 : stèle à fronton triangulaire et acrotères, dont une cassée (120 x 60 cm). Plaque de marbre disparue. | 24 : bloc (sommet d'un autel ?) (60 x 40 cm). |
| 4 : stèle à fronton et acrotères n° 77-1 (inv. musée : 1 FOS 2896) | 25 : bloc parallélépipédique (60 x 40) enfoncé dans le sol. |
| 5 : stèle ou autel prélevé en 1975 ou 1976. | 26 : petite stèle. Sommet à trois pointes. |
| 6 : stèle ou autel prélevé en 1975 ou 1976. | 27 : bloc cubique (80 cm de côté). |
| 7 : stèle ou autel prélevé en 1975 ou 1976. | 28 : 3 blocs dont deux rectangulaires et un triangulaire. |
| 8 : bloc (fragmentaire ?) (60 x 40 x 20 cm). | 29 : dalle ou bloc cubique ? (40 x 30 cm) enfoncé dans le sol. |
| 9 : fragment de bloc (60 x 40 x 10 cm). | 30 : deux stèles ou fragments de stèle. |
| 10 : stèle décorée d'un aigle n° 77-3 (inv. musée : 1 FOS 8892). | 31 : stèle à sommet triangulaire. Traces de scellement au plomb d'une plaque de marbre disparue. |
| 11 : bloc (80 x 60 x 40 cm). | 32 : fragment de bloc (10 cm) enfoncé dans le sol. |
| 12 : stèle ? (110 x 70 x 20 cm). | 33 : bloc cubique (45 cm de côté). |
| 13 : fragment d'autel mouluré. Prélevé en 1977. | 34 : petit bloc. |
| 14 : fragment de stèle (70 x 40 x 30 cm). | 35 : bloc brisé (45 cm de côté). |
| 15 : fragment de bloc (30 x 20 cm) enfoncé dans le sol. | 36 : gros bloc (autel ?) (40 cm). |
| 16 : sommet d'une petite stèle enfoncée dans le sol ? (40 x 25 cm). | 37 : petite stèle. |
| 17 : stèle ou autel prélevé en 1975 ou 1976. | 38 : ancre en fer concrétionnée. |
| 18 : pierre informe enfoncée dans le sol (40 cm de côté). | 39 : stèle rectangulaire, moulurée. |
| 19 : bassin rectangulaire ? (80 x 70 cm ; épaisseur des parois : 15 cm ; profondeur : 45 cm). | 40 : sarcophage brisé. |
| 20 : stèle ou autel prélevé en 1975 ou 1976. | 41 : base moulurée d'autel de grande dimension. |
| 21 : dalle (180 x 80 x 20 à 30 cm). | 42 : bloc (50 x 30 x 10 cm). |

côté de la pointe de Saint-Gervais, dans le secteur de la Marronède (voir l'article consacré aux aménagements de la Marronède dans ce dossier). Néanmoins, sur cet autre site, les éléments lapidaires funéraires, quoiqu'éparpillés en surface, sont intégrés à un aménagement homogène, clairement lisible, constitué d'un enrochement de blocs grossièrement équarris stabilisant des alignements de poteaux plutôt bien conservés. Cette hypothèse alternative à celle d'une nécropole en place n'est pas véritablement satisfaisante et si elle peut rendre intelligible la forte proportion de pierre de construction sur le site, n'explique pas l'éparpillement et le caractère clairsemé des vestiges. Dans un cas comme dans l'autre, cette configuration du gisement demeure problématique d'autant que les structures A et B constitutives du complexe monumental voisin, qui ont connu, au moins pour une part, les mêmes phénomènes de submersion potentiellement violents, sont aujourd'hui arasés mais conservés en place. L'hypothèse d'un chargement de navire initialement émise par B. Liou, puis abandonnée, ne résiste d'ailleurs pas à cette confrontation puisqu'un tumulus de blocs résultant d'un naufrage aurait tout aussi bien résisté que le très long amoncellement de blocs constituant la façade sud de la Structure A ou que les éléments constituant les piliers de la Structure B.

Par conséquent, rien ne permet à ce jour d'asseoir définitivement l'hypothèse d'une nécropole en place, mais aucune autre hypothèse n'est plus vraisemblable. Seul un retour sur le terrain et une reprise des problématiques géomorphologiques pourraient apporter un nouvel éclairage.

CONCLUSION

La reprise du dossier relatif à la découverte ancienne de stèles funéraires et d'autels au centre de l'anse Saint-Gervais permet de disposer d'un état des lieux des connaissances actuelles et d'envisager une poursuite des recherches de terrain. L'étude des monuments – majoritairement issus de carrières de pierre probablement peu éloignées, exploitant les affleurements du Vindobonien et peut-être aussi du Burdigalien – et de leurs inscriptions, restées en grande partie inédites, révèle un corpus homogène, s'inscrivant dans une séquence chronologique de la seconde moitié du I^{er} s. à la première moitié du III^e s., dans lequel transparaît le cosmopolitisme de la population du port. Comme pour le complexe monumental voisin, se pose la question des causes de la submersion étant donné sa profondeur anormalement élevée. Plus encore, la nature du site, une nécropole démantelée par l'érosion ou un groupement d'éléments lapidaires

de réemploi, reste incertaine. Seul un retour sur le terrain et une reprise des données géomorphologiques de l'ensemble du secteur pourraient éventuellement apporter un nouvel éclairage et répondre aux questions ouvertes.

CATALOGUE DES STÈLES ET AUTELS

Stèles à sommet cintré

Monument n° 1

Désignation : Stèle à sommet cintré (fig. 24, 1).

N° fouille : 75/1.

N° inv. musée : 1 FOS 2900.

Description : Stèle à sommet cintré cassée en deux horizontalement. La base et la face arrière sont laissées brutes de taille. La face principale, plane et sans ornement, est revêtue d'une inscription dépourvue de champ épigraphique et inégalement répartie sur la stèle.

Inscription : Cf. *supra* l'étude épigraphique.

Matériau : calcaire à grain fin jurassique (?) extra-local.

Lame mince : voir *infra*.

Dimensions totales : h : 185 cm ; L : 65 cm ; l : 37 cm.

Monument n° 2

Désignation : Stèle à sommet cintré (fig. 24, 2).

N° fouille : 75/4.

N° inv. musée : 1 FOS 8893.

Description : Stèle à sommet cintré. La face arrière est laissée brute de taille. La face principale, plane, est revêtue d'une épitaphe dépourvue de champ épigraphique. La partie inférieure de la stèle, brisée, est absente.

Inscription : Cf. *supra* l'étude épigraphique.

Matériau : calcaire marneux jurassique (?) extra-local.

Lame mince : voir *infra*.

Dimensions totales : h (conservée) : 92 cm ; L : 80 cm ; l : 26 cm.

Monument n° 3

Désignation : Stèle à sommet cintré (fig. 24, 3).

N° fouille : 75/3.

N° inv. musée : 1 FOS 2901.

Description : Stèle à sommet cintré à base et face arrière brutes de taille. Sur la face principale, un cadre rectangulaire à bordure en relief (ép. : 4,5 cm) délimite un champ épigraphique. Au-dessus, un champ épigraphique en demi-cercle et bordure en relief est orné, au centre, d'une inscription gravée autour d'une patère à ombilic en relief.

Inscription : Cf. *supra* l'étude épigraphique.

Matériau : calcaire à grain fin jurassique (?) extra local.

Lame mince : voir *infra*.

Dimensions totales : h : 155 cm ; L : 59 cm (64 à la base) ; l : 22 cm.

Dimensions du cadre : h : 59 cm ; l : 51 cm.



Figure 24

Monuments 1 à 15 (cl. F. Marty sauf n° 11, L. Roux ; Centre Camille Jullian).



Stèles à fronton triangulaire et acrotères**Monument n° 4**

Désignation : Stèle à fronton triangulaire (fig. 24, 4).

N° fouille : 75/7.

N° inv. musée : 1 FOS 2899.

Description : Stèle à fronton triangulaire mouluré et acrotères. Base amincie. Sur la face principale, cavité rectangulaire munie de quatre mortaises portant des restes de goujons en fer scellés au plomb pour la fixation d'une plaque de marbre en place. L'action des organismes marins sur la pierre ne permet pas de décèler une éventuelle inscription.

Inscription : aucune.

Matériau : Molasse vindobonienne locale.

Dimensions totales : h : 156 cm ; L : 52 cm ; l : 22 cm.

Dimensions du cadre : h : 20,5 cm ; l : 51,5 cm.

Monument n° 5

Désignation : Stèle à fronton triangulaire (fig. 24, 5).

N° fouille : 75/?.

N° inv. musée : 1 FOS 2887.

Description : Stèle à fronton triangulaire mouluré et acrotères. Sur la face principale, cavité rectangulaire munie de quatre mortaises portant des restes de goujons en fer scellés au plomb pour la fixation d'une plaque de marbre disparue.

Inscription : aucune.

Matériau : Molasse vindobonienne locale.

Dimensions totales : h : 182 cm ; L : 50 cm ; l : 27 cm.

Dimensions du cadre : h : 23 cm ; l : 31 cm.

Monument n° 6

Désignation : Stèle à fronton triangulaire (fig. 24, 6).

N° fouille : 75/5.

N° inv. musée : 1 FOS 2889.

Description : Stèle à fronton triangulaire mouluré et acrotères adossés à un fond rectangulaire. Sommet du fronton terminé par un tiers quart de rond. Un croissant lunaire fermé orne le centre du fronton. Champ épigraphique rectangulaire orné d'un double cadre mouluré. La base est élargie vers la face principale.

Inscription : Cf. *supra* l'étude épigraphique.

Matériau : Molasse vindobonienne locale.

Dimensions totales : h : 176 cm ; L : 59 cm ; l : 25 cm (base : 35 cm).

Dimensions du cadre : h : 44 cm ; l : 34 cm.

Monument n° 7

Désignation : Stèle à fronton triangulaire (fig. 24, 7).

N° fouille : 77/1.

N° inv. musée : 1 FOS 2896.

Description : Stèle à fronton triangulaire mouluré et acrotères. Deux panneaux rectangulaires placés côte à côte comportent chacun une cavité rectangulaire munie de quatre mortaises portant des restes de goujons en fer scellés au plomb pour la fixation de plaques de marbre.

Inscription : aucune.

Matériau : Molasse vindobonienne locale.

Lame mince : voir *infra*.

Dimensions totales : h : 157 cm ; L : 73 cm ; l : 25 cm.

Dimensions des cadres : h : 40 ; l : 16 cm et h : 31 ; l : 24 cm.

Monument n° 8

Désignation : Stèle à fronton triangulaire (fig. 24, 8).

N° fouille : 75/2.

N° inv. musée : 1 FOS 2891.

Description : Stèle à fronton triangulaire mouluré et acrotères. Champ épigraphique rectangulaire en creux à bords moulurés.

Inscription : aucune.

Matériau : Molasse vindobonienne locale.

Dimensions totales : h : 118 cm ; L : 53 cm ; l : 23 cm.

Dimensions du cadre : h : 32 ; l : 32 cm.

Monument n° 9

Désignation : Stèle à fronton triangulaire (fig. 24, 9).

N° fouille : 76/5.

N° inv. musée : 1 FOS 2902.

Description : Stèle à fronton triangulaire et acrotères. Le monument ne semble pas mutilé. Il n'est pourtant pas exclu qu'il ait comporté une base enterrée. Le tympan contient une double moulure triangulaire et est orné d'un croissant lunaire, pointes en haut. Au-dessous, un cartouche à double moulure large de 5,5 cm délimite le champ épigraphique.

Inscription : Cf. *supra* l'étude épigraphique.

Matériau : Molasse vindobonienne locale.

Lame mince : voir *infra*.

Dimensions totales : h : 121 cm ; L : 82 cm ; l : 25 cm.

Dimensions du cadre : h : 46 cm ; l : 58 cm.

Monument n° 10

Désignation : Stèle à fronton triangulaire (fig. 24, 10).

N° fouille : 75/?.

N° inv. musée : 1 FOS 2894.

Description : Stèle à fronton triangulaire mouluré et acrotères. Champ épigraphique rectangulaire en creux à bords moulurés.

Inscription : aucune.

Matériau : Molasse vindobonienne locale.

Dimensions totales : h : 104 cm ; L : 64 cm ; l : 25 cm.

Dimensions du cadre : h : 38 cm ; l : 47 cm.

Stèle à niche**Monument n° 11**

Désignation : Stèle à niche (fig. 24, 11).

N° fouille : 77/3.

N° inv. Musée : 1 FOS 8892.

Description : Stèle à sommet triangulaire comportant une niche à sommet arrondi dans laquelle est sculpté un aigle aux ailes déployées, debout sur un globe, tête tournée à droite. La partie gauche de la stèle est brisée sur toute la hauteur.

Inscription : aucune.

Matériau : calcaire fin jurassique (?) extra-local.
 Dimensions totales : h : 149 cm ; L conservée : 50 cm au milieu, 61 cm à la base ; l conservée : 10 cm.
 Dimensions de la niche h : 47 cm ; l conservée : 43 cm ; l restituée : 54 cm.

Autels à ovoïde

Monument n° 12

Désignation : Autel à ovoïde (fig. 24, 12).
 N° fouille : 75/14.
 N° inv. musée : 1 FOS 2888.
 Description : Autel à base moulurée et couronnement mouluré orné d'un croissant et surmonté de *pulvini* et d'un ovoïde. Sur le dé, cavité rectangulaire munie de six mortaises portant des restes de goujons en fer scellés au plomb pour la fixation d'une plaque de marbre disparue.
 Inscription : aucune.
 Matériau : Molasse vindobonienne locale.
 Hauteur totale : 211 cm.
 Base : h : 43 cm ; L : 72 cm ; l : 56 cm.
 Dé : h : 94 cm ; L : 57 cm ; l : 43 cm.
 Couronnement : h : 48 cm (avec *pulvini*) + 36 cm (ovoïde) ; L : 71 cm ; l : 57 cm.
 Dimensions du cadre : h : 51 ; l : 43 cm.

Monument n° 13

Désignation : Autel à ovoïde (fig. 24, 13).
 N° fouille : 75/16.
 N° inv. musée : 1 FOS 2898.
 Description : Autel à base moulurée et couronnement mouluré surmonté d'un ovoïde. Sur le dé, cavité rectangulaire munie de quatre mortaises portant des restes de goujons en fer scellés au plomb pour la fixation d'une plaque de marbre disparue.
 Inscription : aucune.
 Matériau : Molasse vindobonienne locale.
 Hauteur totale : 177 cm.
 Base : h : 57 cm ; L : 64 cm ; l : 41 cm.
 Dé : h : 78 cm ; L : 44 ; l : 27 cm.
 Couronnement : h : 33 + 9 cm (ovoïde) ; L : 61 cm ; l : 43 cm.
 Dimensions du cadre : h : 31 cm ; l : 33 cm.

Monument n° 14

Désignation : Autel à ovoïde (fig. 24, 14).
 N° fouille : 75/12.
 N° inv. musée : 1 FOS 2885.
 Description : Autel à base moulurée amincie et couronnement mouluré surmonté d'un ovoïde. Sur le dé, cavité rectangulaire munie de quatre mortaises portant des restes de goujons en fer scellés au plomb pour la fixation d'une plaque de marbre disparue.
 Inscription : aucune.
 Matériau : Molasse vindobonienne locale.
 Hauteur totale : 130 cm.
 Base : h : 44 cm ; L : 47 cm ; l : 36 cm.
 Dé : h : 51 cm ; L : 33 cm ; l : 27 cm.

Couronnement : h : 25 + 13 cm (ovoïde) ; L : 42 cm ; l : 38 cm.
 Dimensions du cadre : h : 36 cm ; l : 20 cm.

Monument n° 15

Désignation : Autel à ovoïde (fig. 24, 15).
 N° fouille : 75/?.
 N° inv. musée : 1 FOS 2886.
 Description : Autel à base moulurée et couronnement mouluré surmonté d'un ovoïde brisé. Face principale plane.
 Inscription : aucune.
 Matériau : Molasse vindobonienne locale.
 Lane mince : voir *infra*.
 Hauteur totale : 117 cm.
 Base : h : 29 cm ; L : 40 cm ; l : 27 cm.
 Dé : h : 64 cm ; L : 32 cm ; l : 27 cm.
 Couronnement : h : 24 cm ; L : 42 cm ; l : 26 cm.

Autels à focus

Monument n° 16

Désignation : Autel à *focus* (fig. 25, 16).
 N° fouille : 75/18.
 N° inv. musée : 1 FOS 2897.
 Description : Autel à base moulurée et couronnement mouluré, à fronton en pointe d'accolade, surmonté de *pulvini* et d'un *focus*. Sur le dé, cavité sub-rectangulaire munie de cinq mortaises portant des restes de goujons en fer scellés au plomb pour la fixation d'une plaque de marbre disparue.
 Inscription : aucune.
 Matériau : Molasse vindobonienne locale.
 Hauteur totale : 160 cm.
 Base : h : 30 cm ; L : 70 cm ; l : 55 cm.
 Dé : h : 97 cm ; L : 57 cm ; l : 44 cm.
 Couronnement : h : 33 cm ; L : 72 cm ; l : 55 cm.
 Dimensions du cadre : h : 64 cm ; l : 40 cm.

Monument n° 17

Désignation : Autel à *focus* (fig. 25, 17).
 N° fouille : 75/10.
 N° inv. musée : 1 FOS 2895.
 Description : Autel à base moulurée et couronnement mouluré, à fronton en pointe d'accolade, surmonté de *pulvini* et d'un *focus*. Sur le dé, cavité rectangulaire (angle supérieur gauche tronqué) munie de quatre mortaises portant des restes de goujons en fer scellés au plomb pour la fixation d'une plaque de marbre. De la plaque, intacte au moment de la découverte, ne reste qu'un fragment d'angle en place en bas à droite.
 Inscription : aucune.
 Matériau : Molasse vindobonienne locale.
 Hauteur totale : 133 cm.
 Base : h : 39 cm ; L : 49 cm ; l : 42 cm.
 Dé : h : 59 cm ; L : 45 cm ; l : 40 cm.
 Couronnement : h : 35 cm ; L : 56 cm ; l : 51 cm.
 Dimensions du cadre : h : 24 cm ; l : 32 cm.

Monument n° 18

Désignation : Autel à *focus* (fig. 25, 18).

N° fouille : 75/6.

N° inv. musée : 1 FOS 2890.

Description : Autel à base moulurée et couronnement mouluré, à fronton en pointe d'accolade, surmonté de *pulvini* et d'un *focus* à fond ombiliqué. Sur le côté gauche du dé, une *ascia* sculptée en relief. Sur sa face principale, cavité rectangulaire munie de quatre mortaises portant des restes de goujons en fer scellés au plomb pour la fixation d'une plaque de marbre disparue.

Inscription : aucune.

Matériau : Molasse vindobonienne ou burdigalienne locale ou micro-régionale.

Hauteur totale : 138 cm.

Base : h : 41 cm ; L : 57 cm ; l : 41 cm.

Dé : h : 68 cm ; L : 42 cm ; l : 28 cm.

Couronnement : h : 29 cm ; L : 60 cm ; l : 43 cm.

Dimensions du cadre : h : 28 cm ; l : 34 cm.



16



17



18

Monument n° 19

Désignation : Autel à *focus* (fig. 25, 19).

N° fouille : 75/17.

N° inv. musée : 1 FOS 2892.

Description : Autel à base moulurée et couronnement mouluré, à fronton en pointe d'accolade, surmonté de *pulvini* et d'un *focus*. Base amincie. Sur le dé, cavité rectangulaire munie de deux mortaises portant des restes de goujons en fer scellés au plomb pour la fixation d'une plaque de marbre anépigraphie en place.

Inscription : aucune.

Matériau : Molasse vindobonienne ou burdigalienne locale ou micro-régionale.

Hauteur totale : 90,5 cm.

Base : h : 34,5 cm ; L : 42 cm ; l : 33 cm.

Dé : h : 33 cm ; L : 29 cm ; l : 20 cm.

Couronnement : h : 23 cm ; L : 41 cm ; l : 35 cm.

Dimensions du cadre : h : 29 cm ; l : 23 cm.



19



20



21

Couronnement : h : 24 cm ; L : 47 cm ; l conservée : 36 cm.
Dimensions du cadre : h : 37 cm ; l : 27 cm.

Figure 25
Monuments 16 à 21
(cl. F. Marty).

Autel ou socle de statue**Monument n° 21**

Désignation : Autel ou socle (fig. 25, 21).

N° fouille : Maillet 1994.

N° inv. musée : 1 FOS 8894.

Description : Autel ou socle de statue à base moulurée et couronnement mouluré à bandeau suggérant des acrotères d'angle. Au sommet, une cavité circulaire a pu faire office de mortaise pour fixer un élément, peut-être une statue. Sur le dé, cavité rectangulaire munie de quatre mortaises portant des restes de goujons en fer scellés au plomb pour la fixation d'une plaque de marbre disparue.

Inscription : aucune.

Matériau : Molasse vindobonienne ou burdigalienne locale ou micro-régionale.

Hauteur totale : 87 cm.

Base : h : 31 cm ; L : 45 cm ; l : 43 cm.

Dé : h : 32 cm ; L : 36 cm ; l : 35 cm.

Couronnement : h : 26 cm ; L : 46 cm ; l : 44 cm.

Dimensions du cadre : h : 32 cm ; l : 24 cm.

Base de statue à sommet plat**Monument n° 20**

Désignation : Base de statue à sommet plat (fig. 25, 20).

N° fouille : 75/11.

N° inv. musée : 1 FOS 2893.

Description : Base funéraire à base moulurée et couronnement mouluré à sommet plat (la partie arrière est brisée). Sur le dé, cavité rectangulaire munie de quatre mortaises portant des restes de goujons en fer scellés au plomb pour la fixation d'une plaque de marbre disparue.

Inscription : aucune.

Matériau : Molasse vindobonienne ou burdigalienne locale ou micro-régionale.

Lame mince : voir *infra*.

Hauteur totale : 102 cm.

Base : h : 24 cm ; L : 47 cm ; l : 39 cm.

Dé : h : 54 cm ; L : 34 cm ; l : 27 cm.

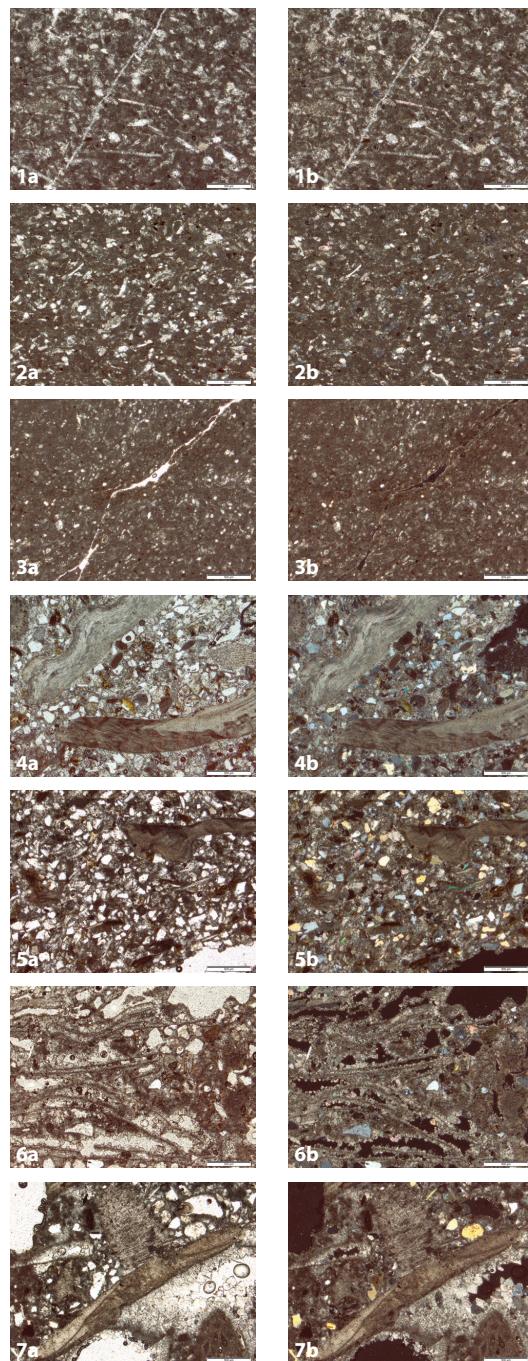


Figure 26
Lames minces vues au microscope polarisant. À gauche,
en lumière polarisée; à droite, en lumière polarisée analysée.
Échelle graphique de 500 μ m (cl. Ph. Bromblet).

Description des lames minces

Chaque échantillon brut a été observé et décrit sous la loupe binoculaire (grossissement $\times 7$ à $\times 40$). En parallèle, la lame mince réalisée à partir d'une fraction de cet échantillon, a été examinée au microscope optique polarisant (Olympus BX51) à des grossissements compris entre $\times 25$ et $\times 400$ en lumière transmise, polarisée (lp) ou polarisée et analysée (lpa) et des zones représentatives ont été photographiées avec une caméra numérique UC30 calibrée en x,y (échelle) et pilotée par le logiciel Olympus Stream start. Les faciès observés ont été comparés à ceux décrits dans la carte géologique locale pour tenter d'établir des correspondances et en déduire une provenance possible.

Monuments n° 1 et 3

Description macroscopique: calcaire dur et compact à grain fin, à cassure grise et à patine gris-beige.

Lames minces (fig. 26, 1a-1b et 3a-3b): matrice micritique abondante, nombreux bioclastes de taille inférieure à 100 μ m dont des spicules d'éponge, des plaques d'échinoderme, des pellets, des moules internes de lamellibranches à remplissage sparitique, des foraminifères (un test de nummulite identifiable malgré sa forme roulée), quelques quartz, quelques amas ferrugineux épars disséminés. La texture est celle d'un *wackestone*. La pierre est traversée par quelques fines veines de calcite. La macroporosité est absente.

Monument n° 2

Description macroscopique: calcaire dur et compact à grain fin, à cassure grise et à patine gris-beige.

Lame mince (fig. 26, 2a-2b): matrice micritique abondante, nombreux bioclastes de taille inférieure à 100 μ m dont des spicules d'éponge, des plaques d'échinoderme, des pellets, des moules internes de lamellibranches à remplissage sparitique, des foraminifères, quelques quartz, quelques amas ferrugineux épars disséminés. La texture est celle d'un *wackestone*. La macroporosité est absente. Le faciès est très proche de celui de l'échantillon précédent, mais plus riche en microquartz (phase détritique plus abondante).

Monument n° 7

Description macroscopique: calcaire gréseux fin et compact gris clair à passées bioclastiques grossières.

Lame mince (fig. 26, 4a-4b): calcaire à cimentation sparitique (*grainstone*), très riche en quartz fins anguleux (100 μ m) associés à des micas blancs (muscovites) et à quelques passées coquillères grossières.

Monument n° 9

Description macroscopique: calcaire gréseux fin gris clair, tendre, moyennement compact, à passées bioclastiques.

Lame mince (fig. 26, 5a-5b): calcaire à cimentation sparitique (*grainstone*), très riche en quartz fins anguleux (100 μ m) associés à des micas blancs (muscovites) et à quelques passées coquillères grossières.

Monument n° 15

Description macroscopique: calcaire coquillier gréseux gris clair, tendre, à grain grossier.

Lame mince (fig. 26, 6a-6b): calcaire riche en bioclastes (lamellibranches) à cimentation sparitique tardive partielle, avec quelques quartz anguleux (50-200 µm) et quelques paillettes micacées dans une matrice micritique. Porosité vacuolaire.

Monument n° 20

Description macroscopique: calcaire coquillier gréseux à grain grossier gris clair, tendre, moyennement compact, à tendance lumachelique.

Lame mince (fig. 26, 7a-7b): calcaire lumachelique (lamellibranches, coraux, moules internes...) à cimentation sparitique drusique tardive plus ou moins partielle, avec quelques quartz anguleux (50-200 µm) dans une matrice micritique.

FRÉDÉRIC MARTY

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE / TERRITOIRE ISTRES OUEST
PROVENCE / DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL
CHEMIN DU ROQUIER, BP 10647, 13808 ISTRES CEDEX, FRANCE
CHERCHEUR ASSOCIÉ SOUS CONVENTION – AIX MARSEILLE
UNIVERSITÉ, CNRS, CENTRE CAMILLE JULLIAN,
AIX-EN-PROVENCE, FRANCE
FREDERIC.MARTY@AMPMETROPOLE.FR

CYRIL COURRIER

AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ, CNRS, CENTRE CAMILLE JULLIAN,
AIX-EN-PROVENCE, FRANCE
MAISON MÉDITERRANÉENNE DES SCIENCES DE L'HOMME
5, RUE DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE, BP 647,
13094 AIX-EN-PROVENCE, FRANCE
CYRIL.COURRIER@UNIV-AMU.FR

SOUEN FONTAINE

MINISTÈRE DE LA CULTURE / DÉPARTEMENT DES RECHERCHES
ARCHÉOLOGIQUES SUBAQUATIQUES ET SOUS-MARINES
147, PLAGE DE L'ESTAQUE, 13016 MARSEILLE, FRANCE
SOUEN.FONTAINE@INRAP.FR

PHILIPPE BROMBLET

CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE CONSERVATION ET DE
RESTAURATION DU PATRIMOINE, PÔLE SCIENTIFIQUE
21, RUE GUIBAL, 13003 MARSEILLE, FRANCE
PHILIPPE.BROMBLET@CICRP.FR

ADRIEN DOMZALSKI

ADRIEN.DOMZALSKI@GMAIL.COM

MOURAD EL AMOURI

IPSO-FACTO
10, RUE GUY FABRE, 13001 MARSEILLE, FRANCE
MOURAD.EL-AMOURI@IPSOFACTO.COOP

Notes de commentaire

- Rappelons que le monument offert par le naulère aux négociants du port de Fos, récemment publié par nos soins, ne provient pas de la « nécropole » de l'anse Saint-Gervais, mais des travaux de dragage du port de plaisance (Courrier 2015 et Marty, Courrier, Bromblet 2016).
- F. Marty, S. Fontaine et M. El Amouri : étude documentaire et archéologique ; C. Courrier : étude épigraphique ; P. Bromblet : étude pétrographique ; A. Domzalski : confrontation des données topographiques anciennes et des résultats des prospections acoustiques.
- Opération archéologique conduite durant neuf jours, totalisant 140 h de plongée. Équipe composée de E. Bonifay, D. Colls, P. Grandjean, Jarry, Le Boulch, R. Lequément, B. Liou, A. Magania, P. Magania, L. Monguilan, Pujol, Schreiner, Troche (Liou 1976).
- Opération archéologique conduite durant six jours, pour un total de 41 h de plongée. Équipe composée de : J.-F. Aubertin, A. Carrier, G. Dauphin, A. Ducros, J.-M. Gassend, P. Grandjean, R. Lequément, B. Liou, Millet, L. Monguilan, P. Orsolini (Liou 1978).
- Équipe composée de : H. Bernard, A. Carrier, A. Chèle, D. Colls, G. Dauphin, A. Ducros, J. Le Baut, R. Lequément, B. Liou, L. Monguilan, A. Vicente.
- Le mieux conservé mesure 65 cm de long, 60 cm de large et possède des rebords de 15 à 20 cm de haut pour 11 cm d'épaisseur.
- Les résultats des carottages effectués durant cette campagne ne sont pas présentés dans le rapport d'opération, mais sont repris dans la thèse de doctorat de Claude Vella (Vella 1999).
- Travaux de Master 1 Momarch d'Adrien Domzalski (2016), encadrés par Vincent Dumas (CNRS – CCJ).
- Le rapport de la campagne de 1994 (Gassend, Maillet 1994a) ne livre pas de chiffres précis du nombre d'éléments funéraires observés *in situ* : 6 à 10 fragments de sarcophages et 3 à 4 stèles pour l'ensemble des carrés Q12-Q13-Q14.
- Les lames minces et une description préliminaire ont été réalisées par Pierre Gaudon que nous remercions.
- Ces roches ne sont pas décrites dans la notice des terrains affleurant sur la feuille d'Istres.
- J'adresse (Cyril Courrier) mes plus sincères remerciements à M.-T. Raepsaet-Charlier et P. Simelon pour l'amicale relecture de ces lignes.
- Sur la traduction de *pientissima*, superlatif de *pia*, voir Lassère 2011, 96, n. 60 et 231.
- Il en est de même de la L. 7 (voir *infra*). Il est pour cette raison délicat d'extraire toute datation à partir de ces éventuels *duo nomina*.
- CIL*, VI, 35906 : *D(is) M(anibus) Nearchae Tyche* | [---] *ionicus C(aesaris) n(ostris) | co(n)iu(gi) suae | carissimae*.
- Silvestrini 2007, 392-393. *CIL*, IX, 239 : *Cn(aeus) Nearchus Nepos | Fabianus d(e) s(uo) p(osuit)* ; *AE*, 2009, 233 : [-] *Nearchius | Actius | u(ixit) a(nnos) XXVI. | H(ic) s(itus) e(st)* ; 234 : *[D(is)] M(anibus)*. | [-] *Nea(rchius) s - ? | Ianu(arius) [---?] | [---]* ; 235 : *Iucundi | Nearch(hi) Thylli | ser(ui) an(norum) XVII*. Silvestrini 2007, 400-402 propose d'ajouter *CIL*, IX, 6164, qui mentionne un Evaristius, esclave de Nepos et *t(h)reptus* d'un Thyllus. Compte tenu de la date et de la rareté de ce dernier nom, *AE*, 2009, 235 et *CIL*, IX, 6164 sont vraisemblablement relatives au même individu, lui-même un affranchi de Cn. Nearchus Nepos Fabianus.
- IGLLipari*, 775 : *D(is) [M(anibus)] | Nearchia[e ---] | CHEDONI T(itus) [---] | Polycle[us ---] | b(ene) m(erenti)* ; *SEG*, XLV, 1381, 101 (I^{er} s. av. J.-C.) : *A. Nεαρχίου | Τηβίκτου* ; 102 : *A. Nεαρχίου | Μυλάκου*.
- Silvestrini 2007, 394, n. 36 (avec les références bibliographiques antérieures, notamment Morel 1978, qui a utilement rassemblé les sources, tout en concluant à l'absence d'industrie textile à Tarente ; *contra* Mele 1997 et Lippolis 2005, 283-285, qui réaffirment, non sans raison, l'importance, la finesse et la qualité supérieure de cette production).
- Un fond a été découvert dans un niveau de remblai de chaux mis en place dans les années 65/85 sur le site de l'Estagnon. Les autres fragments proviennent de ramassages sous-marins dans l'anse de Saint-Gervais. Parmi les éléments de forme, on compte 17 fonds, 4 anses et 9 bords. Ces derniers appartiennent majoritairement (5 ex.) à la variante Lipari 1b des trois premiers quarts du I^{er} s. Un bord répond à la variante Lipari 2a qui émerge à l'époque flavienne et un autre à la variante Lipari 2b postérieure au début du II^e s. Les deux derniers, dont seule la lèvre est préservée, se classent indistinctement en Lipari 1b ou 2a. Sur la typologie des amphores liparotes, voir Borgard 2005, fig. 1.
- Comme me le confirme P. Borgard que je remercie chaleureusement pour son éclairage sur la question.
- J'adresse mes plus sincères remerciements à C. Chandezon à qui je dois ce rapprochement.
- Sur la traduction de *pientissima*, superlatif de *pia*, voir *supra*, n. 13. Sur celle d'*indulgentissima*, voir Gourevitch, Raepsaet-Charlier 2001, 147.
- Rappelons que Burnand 2003, 112 n'en recense aucune attestation à Arles au I^{er} s. et que d'après Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2009, VIII, il s'agit d'une pratique apparaissant plutôt au milieu du II^e s. en Gaules et en Germanies. L'invocation aux Mânes rédigée en entier paraît toutefois le critère dirimant.
- Sur Servatus/a, outre *infra* (inscription n°3), voir Kajanto 1965, 18 et *OPEL*, IV, 73. Sur Proculus/a, Kajanto 1965, 29-30, 39-40, 176 et *OPEL*, III, 166-167 (14 attestations ; 22 dans l'*EDCS*).
- Str., G., IV, 1, 8 et le commentaire dans Courrier 2015, 10 et 23, n. 5, qu'il est inutile de reprendre ici.
- D'autant que les épitaphes comportant quatre épithètes qualifiant le défunt ne sont pas nombreuses. Outre celle-ci, voir *CIL*, XII, 886. Cf. Burnand 2003, 103, n. 32.
- Corbier 1992, 95 ; Courrier 2014, 716, n. 435. À l'origine notion morale du vocabulaire familial, l'*indulgentia* est ensuite passée dans le champ politique sous les Flaviens. Il est alors devenu une vertu princière renvoyant à l'octroi de grâces et de bienfaits. Sur l'*indulgentia principis*, voir Corbier 1990 (= 1992 = 2004), en attendant la parution annoncée (depuis 1990) d'un ouvrage sur la question.
- CIL*, XII, 3626 (Nîmes) et *ILGN*, 548 (Saint-Mathieu-de-Trévières). Sur Arles, voir Burnand 2003, 104. De même, il est rare à Lyon (Berthet, Pagnon 1989, 44 et 46, n. 2) ou encore à Ostie (Cébeillac-Gervasoni 1981, 59). Une enquête rapide dans l'*EDCS* en suggère un usage intense à Rome, en Italie, dans les provinces Ibériques (Melchor Gil 2010, 234 ; Barrón Ruiz de la Cuesta 2015, 618) et en Afrique romaine (Christol 1986, 90-91).
- Sur la traduction de *pientissima*, superlatif de *pia*, voir *supra*, n. 13.
- I. e.* la mention d'au moins deux adjectifs qualifiant le défunt, selon le concept forgé par Berthet, Pagnon 1989, 45, repris et accepté par Burnand 2003 qui n'en recense aucune attestation à Arles au I^{er} s.
- OPEL*, II, 201-207 et IV, 73. Sur la fréquence du *cognomen* Servatus en Narbonnaise, voir Kajanto 1965, 18 qui l'estime « difficult to interpret ».
- À Arles, voir aussi *CIL*, XII, 830 et encore à Nîmes (*CIL*, XII, 4028), Sisteron (*AE*, 1983, 666) ou Châteaurenard (*CIL*, XII, 5827), pour s'en tenir à la Narbonnaise.

33. Solin 2003, 1001-1003. Un rapide recensement dans l'EDCS en montre quelque 200 occurrences dans l'ensemble du monde romain.
34. Les deux épithètes qualifiant la défunte, l'une morale, l'autre laudative, sont tout à fait courantes à Arles. Voir Burnand 2003, 104-105 et ce, à toutes les périodes du haut Empire (I^{er}-III^e s.) (112).
35. Rawson 1974, 294; Treggiari 1981, 52. L'hypothèse faisant de Chresimus un pérégrin et de Iulia Servata une affranchie, appuyée sur l'idée que le terme *contubernium* pouvait être employé dans le cas de partenaires dont le statut avait pu changer mais dont un au moins avait été esclave durant l'union (Rawson 1974, 293; Treggiari 1981, 44 et part. 57-58, où il est question d'un pérégrin et d'une *liberta*) ne peut certes être écartée sur le principe. Toutefois, le nom grec du dédicant d'un côté, la vraisemblable naissance libre de la défunte de l'autre, rendent cette lecture très improbable.
36. En s'en tenant aux cas certains : *CIL*, XII, 856 = *CAG*, 13/5, p. 510 (un esclave et une affranchie); 901 = *CAG*, 13/5, p. 509 (un esclave et une ingénue). On trouve en *CIL*, XII, 3910 = *CAG*, 30/2, p. 280 des *colliberti*.
37. La traduction par « conjoint », pour insatisfaisante qu'elle soit, tente de rendre la *uariatio* du texte latin : *socius/contubernalis*. Pour un autre exemple d'un usage similaire du terme *socius*, voir *CIL*, X, 309 = *Itt*, 3, 1, 197 : *Primill(a)e fili(a)e | incomparauilfij | Rufinus et Marcella p|arentes et | Cresce(n)s soc(ius) | benem(erenti) | fecerunt | quae uixit | an(nos) XX*.
38. Sur la traduction de *pientissima*, superlatif de *pia*, voir *supra*, n. 13.
39. Toutefois, dans un ordre souvent différent, à l'image de *CIL*, II, 3358 = II-5, 25 = *CILA*, III, 1, 16 (Bétique, II^e s. ap. J.-C.), où les *tria nomina* du patron se trouvent avant le *cognomen*, ou de *IAM*, II, 1, 86 (Maurétanie Tingitane, II^e s. ap. J.-C.), où la formule d'affranchissement suit le modèle *tria nomina* du patron puis *libertinatio*, après le *cognomen*.
40. *CIL*, X, 7884-7885, d'après la relecture de Farre 2016, 32-34 (avec références bibliographiques antérieures; voir aussi Vincent 2016, *CMM*, n° 240); VIII, 18065 et, peut-être, 22656, 8; XII, 4387, d'après notre relecture dans un volume à paraître des *Inscriptions Latines de Narbonnaise* (Narbonne). Aedilius est également attesté comme gentile : *CIL*, VIII, 15470 et *AE*, 2013, 2091-2093 (Afrique Proconsulaire).
41. Solin 2003, 1036 relève à Rome six *incerti* et un esclave. De la même manière, l'EDCS ne permet pas de dégager de tendance claire.
42. Une seule épitaphe, datée du haut Empire, dédiée par un certain Expentanius Lucritianus pour sa femme Expentania, et découverte au lieu-dit La Roquette, au sud-est de Fos (*ILGN* 92) : *D(is) Expentanius M(anibus) | Lucritianus Expenta(niae) Ermoninis | libert(a)e siue coniugi | incomparabili (sic) pos(uit)*. Voir Coxe, Lagrue 1988, inv. (RQT 01); *CAG*, 13/1, 179; Trément 1999, 267 (inv. FO-40); Courrier 2015, 10 et *supra*. Il existe, à Arles, deux autres inscriptions relatives à des individus répondant au nom d'Expentanius : *CIL*, XII, 868 (d'après la correction de Janon, Christol 2009, 194-195, n. 16 = *AE*, 2009, 815) et *CIL*, XII, 5813.
43. Notamment si l'on tient pour plausible qu'ils descendent du philosophe Nearchos, à qui Cicéron prête d'avoir accueilli Caton l'Ancien dans sa demeure en 209 av. J.-C. Silvestrini 2007, 392-393.
44. Sur la fragmentation des milieux plébéiens et la multiplicité des critères de positionnement, voir Courrier 2014; Tran 2016; Courrier, Tran 2018.
45. Sur l'hétérogénéité sociale dans les sociétés des grands ports du monde romain, voir Tran 2013.
46. Voir l'article dans ce dossier.
47. Le titre de l'article paru dans la revue *Archéologia* en 1977 (Monguilan et al. 1977), rédigé avant la troisième campagne d'exploration par B. Liou, ne laissait aucune place au doute : « Dans le golfe de Fos, une nécropole sous la mer ».

